



Mon cher M. Tuscany

Toutes nous, sans retard, une
bonne lettre où vous diriez
au Ministre,
que les trois legs importants que
l'Etat vient de recevoir, tendent
urgente la solution des questions
posées quant à la répartition
de ces fonds dans les divers budgets;
qu'il est de notre devoir
urgente l'augmentation des locaux
que pour ce qui concerne les
legs de Grèce, nous proposons de

Ces places les Depey, emmenant
au Muséum ancien & les
autres au Muséum moderne.
Chaque collection devant
avoir un local spécial
portant le nom d'auteur;
que nous disposerions aux
Muséum ancien, d'une salle
modicairement éclairée, au
Muséum moderne;
qu'au Muséum moderne,
l'accroissement des nos-
tractions rendrait déjà indis-
pensable la remise ^{au Muséum} de salles
affectées jusqu'ici à des
expositions temporaires; que

celles-ci seront trouvées
places dans le Palais de la
Reine des Nervens, dont
l'achèvement devient ainsi
d'une extrême urgence -

Enfin nous dirons que
le ^{tr} ^m de la Reine nous faisons
un don de son entre-vie, la
question fiscale ne se pose pas
en ce qui la concerne, & que
l'importance de sa libéralité
nous sollicitons pour elle
la décoration de l'Ordre
Léopold.

14 Mars 1891

Votre dévoué
A. Beermann

11-3-1911

Monsieur le Ministre

Étant donné l'importance des trois
 legs artistiques dont viennent de bénéficier
 les musées de l'État, et connaissant votre
 désir de placer le plus rapidement possible
 la collection ^{de sculptures} Vermeersch Evenspoel et de
 Grez sous les yeux du public, notre Collège
 croit devoir attirer votre attention sur la
 nécessité de trancher d'urgence les questions
 posées quant à la répartition de ces œuvres
 dans les divers musées, questions qui
 ont fait l'objet de nos lettres du ^{28 avril 1909 - 99 8 1910}
 la Commission directrice des musées de croit
 notamment autorisé à espérer que certaines
 sculptures de la collection Vermeersch
 prendront place au Palais dans les galeries
 du Palais des Beaux Arts.

Une autre question non moins importante
 réclame une solution immédiate : celle
 de l'agrandissement des nos locaux affectés

aux collections
 artistiques de
 l'État

Notre Collège a l'intention de placer
 dans une salle du rez-de-chaussée du
 Palais des Beaux-Arts les dessins des maîtres
 anciens de la collection de Grez (l'une des
 salles nouvellement aménagées en vue
 du placement de nos collections historiques
 paraît offrir un cadre convenable) ;
 mais les dessins des artistes du XIX^e siècle
 devront être disposés au musée moderne,
 chacune de deux sections - dessins anciens,
 dessins modernes, - devant ^{avoir} un
 local spécial portant le nom de Dejean.

Il en résulte qu'il devient ^{extrêmement} urgent
 d'agrandir les locaux dont nous disposons
 dans les bâtiments de l'Ancienne Cour
 Déjà nous nous voyons forcés de renoncer

A monsieur Schollaert

dans les magasins plus d'un tableau
de valeur; d'autres œuvres, faute
de place, s'entassent sur des
chevalets etc. Cet état de choses en se
prolongeant devient ~~très~~ préjudiciable
à la réputation de nos collections
modernes et ~~dans les conditions~~ ^{vous estimons que} la
remise au musée des salles affectées
aux expositions temporaires devient
indispensable. L'arrivage de
nos collections contemporaines, ~~et~~
la donation de Grez, le don annoncé
d'une nombreuse et remarquable série
d'esquisses de Gallait, nous mettent
dans l'impérieuse obligation de
solliciter la ^{remise} restitution de ce local.

Les expositions des Cercles d'art
pourront trouver place dans le palais
de l'Avenue des Nerviers dont l'achève-
ment rapide devient également
d'une extrême nécessité.

Notre Collège a accueilli avec un
profond sentiment de reconnaissance
la nouvelle de la donation de Grez et
nous vous remercions que rien ne sera
négligé pour mettre la précieuse
collection en parfaite valeur dans
le délai le plus restreint. Cette
donation se faisant ^{en} ~~entre~~ ^{vifs}, la
question finale ne se pose ^{à cet égard} ~~pas~~ ^{et devant}
^(à raison de l'importance) exceptionnelle de cette
libéralité, notre Collège à l'unanimité
a exprimé le vœu que la donatrice
recevra, ^{comme témoignage de reconnaissance} ~~à titre de reconnaissance~~
la décoration de l'ordre de Léopold.
Nous vous transmettons ce souhait.

Certain que vous l'accueillerez avec
toute la faveur qu'il mérite
Croyez m^r le ministre

Le Secrétaire

Le Président

J.S.

CJ

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS
ADMINISTRATION
des
BEAUX-ARTS

Bruxelles, le 16 mars 1911.

N^o 34079.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

A ANNEXE

Messieurs,

SOMMAIRE :

J'ai l'honneur de vous faire connaître que Mme la douairière Jean de Grez, résidant à Bruxelles, rue de la loi, n^o 39, vient d'offrir à l'Etat Belge, à titre de don, une importante collection de dessins et d'aquarelles dépendant tant de la succession de son mari, feu le chevalier Jean de Grez, que de la communauté ayant existé entre elle et lui. En faisant cette offre, Mme de Grez exécute volontairement les intentions du défunt, sans y être juridiquement obligé.

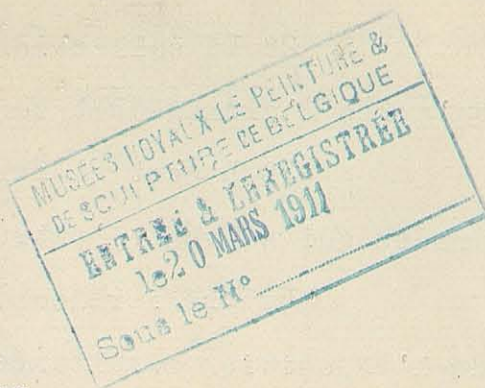
La collection comprend au delà de quatre mille pièces, œuvres de maîtres anciens des écoles hollandaise et flamande pour la plus grande part. Elle a été formée en Hollande au début du XIX^e siècle et transmise héréditairement depuis lors à deux possesseurs successifs qui se sont attachés à l'accroître. Beaucoup de pièces proviennent de collections connues, ainsi qu'on peut le voir dans l'inventaire sommaire que j'annexe à la présente dépêche.

D'après les renseignements qui me sont parvenus et le premier examen auquel il a été procédé par mon administration, il semble que cette collection, très variée, comporte un grand nombre de pièces de haut intérêt. Jusqu'à présent, les Musées Royaux n'ont guère eu l'occasion de s'enrichir de dessins de maîtres. La donation qui nous est offerte viendrait donc combler une véritable lacune.

La donation est subordonnée aux conditions suivantes, qui correspondent, comme la donation elle-même, aux vœux que M. le chevalier de Grez a confiés à la donatrice, et qui par conséquent ne peuvent être discutées.

1^o La collection ne pourra être dispersée ou scindée, mais devra être réunie et exposée au Musée royal^{de peinture} de la rue de la Régence,

A la Commission directrice des Musées royaux de peinture et de sculpture, Bruxelles.



dans une salle spécialement affectée à cette fin et qui portera le nom de "Salle de Grez".

2° La collection ne sera mise à la disposition de l'Etat qu'après l'aménagement convenable de cette salle.

3° L'Etat en fera publier un catalogue, endéans les deux années qui suivent l'entrée en possession.

La première condition n'entraîne nullement la nécessité de l'exposition simultanée de toutes les pièces de la collection. Il suffira: 1° qu'elles y soient conservées à la disposition du public, classées, comme elle le sont déjà ou comme il conviendra, dans les portefeuilles et les meubles que Mme de Grez remettra avec la collection même; 2° qu'elles y soient exposées par séries de 100 à 150 pièces, selon les maîtres ou les sujets, et que ces séries soient renouvelées, par exemple, tous les mois. Entendue de cette manière, je crois que la première condition prescrite peut être aisément réalisée.

La présence dans la collection d'un certain nombre d'ouvrages modernes ne semble pas faire de difficulté au point de vue du local imposé. Ces ouvrages peuvent être considérés comme la partie accessoire de la collection, riche surtout en oeuvres du XVII^e siècle.

Elle comprend également un certain nombre de gravures, mais qui n'y figurent que comme annexes des originaux gravés, faisant partie de la collection même, et qui ne pourraient en être dissociées si même les intentions de la donatrice n'étaient formelles en ce qui concerne l'indivisibilité de la collection.

Aux dessins et aquarelles compris dans l'inventaire, s'ajoutent:

1° deux ouvrages de la même catégorie qui n'y ont pas été portés parcequ'ils sont encadrés et se trouvent appendus aux murs, à savoir un Paysage, par Breughel de Velours et un dessin à la plume, représentant Une Femme se coiffant, assise devant son miroir, par Rembrandt.

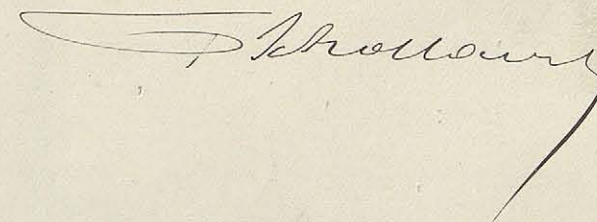
2° deux portraits de famille peints par Mierevelt et représentant Dirk van Nuyssenborg et sa femme.

Ces quatre ouvrages devraient être réunis à la collection

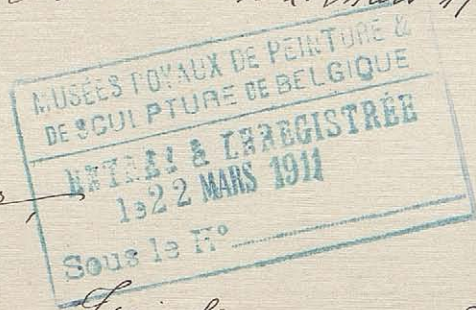
dans la salle qui y serait affectée.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien me faire connaître votre sentiment sur cette affaire. Il serait désirable que Mme de Grez fût fixée à bref délai sur l'accueil que le Gouvernement pourra réserver, à ses intentions généreuses.

Le Ministre,



Bruxelles le 21 Mars 1911



Monsieur,

J'ai bien reçu votre
lettre de ce jour et je me
ferai un plaisir de recevoir
la Commission au Musée,
Vendredi, à onze heures du matin.
Veuillez agréer Monsieur mes
salutations distinguées

Souaierie J. de Grez

Expensé de
22.3.18

M. W. D. Le. Ldes Arts,

C'est sous la forme d'une
Donation entre vifs que l'acte de
Suz aura à transmettre à l'Etat
sa riche collection. Il n'y aura
donc aucun droit à payer par
personne. Mais je me permets
d'attirer votre attention sur les
prescriptions de l'art 931^{du} Code Civil.
Il conviendrait, me semble-t-il,
qu'un acte notarié constatant
le don & que l'Etat y intervienne
pour l'accepter. Il en
conviendrait peut-être chose
La libéralité en est une importante
telle qu'il conviendrait, semble-t-il,
Ordo Régularum.

Mon cher M^r Fieubant,

I J'ai écrit à M^r Busherson -
II Voici un projet de lettre
à M^r Schellack - Il faut
longs à tous

III Qui en devient le cap X à
propos de quel Landrin nous
a, j'espère, tirés d'affaire.

17 mai 1901

Votre dévoué
A. Beaumont

PEINTURE ET DE SCULPTURE

BELGIQUE

SECRETARIAT.

No

ANNEXE

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur

Signature le

Copié le

Retour le

Expédié le

15-4-11

Exercice 19

Loi du

Article

Allocation

Crédit au

Liquidation

Disponible

Chapitre

No

Prévision

Crédit au

Liquidation

Disponible

Bruxelles, le 12 avril

1911

Monsieur le ministre

Comme suite à votre lettre du 16 mars, nous avons l'honneur de vous confirmer que votre collègue accepte avec reconnaissance les dessins et aquarelles, si généreusement offerts à l'Etat belge par madame la donataire de Grez. Les membres de la Commission se sont réunis à l'hôtel de la Donataire à laquelle ils ont exprimé toute leur gratitude après avoir examiné quelques unes des pièces de son importante collection. Madame de Grez a visité ensuite le Palais de Beaux-Arts et a reconnu que le local qui se prêterait le mieux à la mise en valeur de sa collection, serait la salle où ont lieu les expositions de photographes, - salle au rez de chaussée faisant suite à la grande galerie des œuvres étrangères. Cette salle peut sans inconvénient devenir la "salle de Grez". Notre Collège estime toutefois qu'il conviendrait de ne point supprimer les expositions de photographes qui restent de service avec l'enseignement en art et archéologie et nous comptons leur affecter un autre local.

Nous réfléchissons de ce moment le moyen
 d'installer la collection de Grez de la
 manière la plus pratique et en nous
 inspirant des vœux exprimés par
 la Donatrice. Il est certain que cette
 installation nécessitera une dépense qui
 ne pourra être supportée par notre budget
 ordinaire. Nous tenons à ce que les
 œuvres données par la Madame de Grez
 soient exposées et conservées avec un
 maximum de sécurité contre tout
 danger de détérioration, y compris
 etc. - Notre Collège a chargé M. A. S.
 Wanders & (examinateur l'installation)
 des dessins et gravures au Cabinet de
 des Cabinet de Estampes. Nous
 espérons que vous voudrez bien approuver
 cette mission qui complètera
 celle que vous avez confiée à notre
 secrétaire, chargé par vous d'accord
 avec notre président, d'accord avec notre
 président, vous avez confiée à notre
 secrétaire et dont l'objet est de nous
 renseigner sur les dispositions prises
 pour l'exposition des dessins dans les musées
 hollandais.

De toute façon, il

L'exécution de la clause relative
 à la publication du catalogue ne
 rencontrera point d'obstacle; de l'avis de
 M. de Bay Grez, il suffira de publier
 l'inventaire que vous nous avez transmis. Les
 attributions seront respectées avec la mention
 qu'elle sont fournies par les anciens propriétaires
 de la collection et sans que la C. D. en
 prenne une responsabilité à cet égard.

Notre Collège assurera également
 le renouvellement périodique des dessins
 qui seront exposés dans des vitrines au
 haut des glaces placées contre les parois
 de la salle; il est d'ici en principe
 que le secrétaire serait chargé de ce
 soin. Notre Collège examinera dans

La suite comment on pourra ^{montrer des}
~~disposer~~ des personnes qui en feraient
 la demande, les œuvres ^{qui seront} conservées dans les
 musées, si gracieusement offerts par les
 de Grez.

Nous vous prions de nous répondre

Nous vous prions de nous répondre
 Je vous prairais utile ^{si possible} de nous
 m'indiquer que l'une des lettres soit donnée à la
 lettre qui vous a été adressée par notre
 président à la date du 22 mars.
 La donation est bien le fait de la Madame
 de Grez; mais le don est composé d'œuvres
 contribuant à la collection de son mari. Par
 conséquent, il convient d'être
 très précis dans toute contestation, il convient d'être
 que l'un acte notarié, ^{en} dans les termes
 les plus simples, constatant le don
 et que l'acte y intervenant pour l'accepter.

Nous avons bien
 l'honneur de vous
 proposer de faire
 de la libéralité dont
 vous avez
 bien voulu reconnaître
 que les circonstances
 Commandeur semblable
 même. L'acte, qui
 renverrait aux inventaires déjà
 qui nous ont été remis
 ne comporterait que
 quelques lignes à la
 Subordonnée en
 charge. Les frais en
 seraient à l'Etat.
 Nous serions heureux
 de savoir si nous avons
 bien compris vos intentions
 quant à ces divers points.

Le secrétaire

Le président

P.S.

A

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION
des
BEAUX - ARTS

N^o 34079

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE

Bruxelles, le 22 avril 1911.



Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 15 avril, sans numéro, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai fait part à Mme la Douairière de Grez de l'assentiment que votre Collège a donné à son offre de donation. J'approuve le choix du local et les mesures que vous avez prises en vue de réaliser la meilleure installation possible, notamment la mission que vous avez confiée à M. Wauters. Vous voudrez bien me faire connaître le plus tôt possible, vos propositions détaillées en vue de l'installation à créer, pour que je puisse demander à mon collègue des Travaux publics de faire procéder d'urgence aux transformations nécessaires.

Je pense comme vous, Messieurs, qu'il convient qu'une donation aussi importante soit consacrée dans la forme solennelle des actes authentiques. Je prends les convenances de Mme de Grez au point de vue de la rédaction et de la passation de l'acte.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

A la Commission directrice des Musées royaux
de peinture et de sculpture.

DE
Peinture et de Sculpture

DE
BELGIQUE

SECRÉTARIAT

No

ANNEXE

Prière de rappeler, dans la réponse, la date
 et le numéro de la présente

Monsieur et cher Collègue

—>—<—

Suivant le désir exprimé par notre Collège en sa der-
 nière séance, j'ai l'honneur de vous adresser copie des notes
 dans lesquelles j'ai exposé brièvement les mesures prises à
 Rotterdam et à Amsterdam pour l'exposition et la conservation
 des dessins. Trois croquis accompagnent ces notes. J'ai cru
 bien faire en ajoutant à celles-ci quelques lignes de conclu-
 sion

Veuillez agréer, Monsieur et cher Collègue, l'assurance de
 mes sentiments les plus distingués

Le Secrétaire de la Commission

Pierre Gevaert

A. M. J. Lagae

Membre de la Commission directrice des Musées royaux

B. Boymans

L'exposition des dessins se fait dans une salle spéciale du rez de chaussée garnie de tentures d'un ton vert. Le long des parois règnent des armoires en chêne clair s'élevant à une hauteur de 1,93 m et divisées en 2 parties. La partie inférieure haute de 1,05 m profonde de 22 cm est fermée par des portes pleines; la partie supérieure haute de 90 cm et profonde de 13 cm est fermée au moyen de cadres vitrés pouvant se lever et se rabattre à volonté. Levés ils sont maintenus au moyen de taquets de fer, baissés, une serrure ménagée dans la partie inférieure assure leur fermeture parfaite. Des dessins sont exposés dans cette partie vitrée des armoires. Les vitres ont des longueurs variables et atteignant jusqu'à 2,60 m. Derrière ces vitres un plan incliné reçoit les dessins qui sont épinglés ^{tantôt} au moyen de punaises, tantôt maintenues simplement par la rainure qui court dans la partie inférieure du plan incliné (Fig. I)

Trois grands meubles vitrines sont en outre placés dans la salle. Deux de ces meubles ont environ deux mètres de large dans la partie inférieure, c'est là que sont conservés les dessins au nombre de 4000 env. non exposés au public. Ces dessins sont placés dans des casiers verticaux mais le conservateur se réserve de modifier prochainement cette disposition - les casiers horizontaux convenant mieux d'après lui (Le conservateur du Prentenkabinet d'Amsterdam est d'un avis contraire). Les fermetures de ces meubles, dans la partie inférieure, se composent en grande partie de grillages de façon à assurer l'aération des casiers contenant les dessins. Ces grillages noirs sont d'un aspect fort peu agréable et pourraient être avantageusement remplacés par des grillages de cuivre doré (FIG. II & III)

Le dispositif pour l'exposition des dessins dans les dits meubles est sensiblement le même que celui des armoires régant le long de la salle.

Un meuble tourniquet exécuté à Paris, d'un maniement peu commode de l'aveu du conservateur complète le matériel affecté à l'exposition des dessins.

Ne sont exposés d'une manière permanente que quelques dessins de haute valeur attribués à Van Dyck, Van der Goes, Memling, Rubens, Jordans.

Encadrées isolément, ces œuvres sont exposées à l'étage supérieur réservé aux tableaux - au rez de chaussée, comme dessins, ne sont exposés que les dons récents (5 ou 6 pièces) occupant les vitrines du grand meuble central. On a disposé dans les vitrines des deux autres meubles et des annexes le long des parois, les reproductions d'une série de dessins conservés à l'Institut Stadel de Francfort.

Conclusions

Le système des armoires placées contre les murailles tel qu'il est appliqué à Rotterdam paraît infiniment recommandable. Il permet le renouvellement facile des expositions de dessins; il assure la parfaite protection de ceux-ci contre le vol, la poussière etc. Dans ce sens les rideaux glissant sur tringles et protégeant quand il le faut les dessins contre une lumière trop intense, pourraient être également adoptés.

Si la Commission décidait que quelques dessins particulièrement intéressants doivent être exposés d'une façon permanente, il conviendrait de ne point étendre les armoires sur la totalité des parois, de réserver une partie de celles-ci afin d'y placer des dessins choisis, ayant chacun leur cadre. Ceci ne pourrait se faire que pour une minime quantité d'œuvres, - le désir de M^{me} de Grex étant surtout que toutes les œuvres constituant la collection de feu son mari, soient montrées au public par le moyen d'expositions périodiques.

Il conviendrait en outre pour la future salle de Grex de faire exécuter des meubles vitrines inspirés de ceux qui complètent au Musée Boymans l'installation du département des dessins. Les meubles placés dans la salle des photographies continueraient dans une autre salle à servir à leur usage actuel.

Une remarque générale qui s'impose après une visite au Musée Boymans et au Prenten Kabinet d'Amsterdam (comme d'ailleurs aux salles de dessins du Louvre) c'est que les aménagements (peintures des murailles, bois des meubles, fonds des vitrines) etc sont tous conçus dans des tons clairs plus propres semble-t-il à faire valoir la finesse des dessins.

L'exposition des oeuvres se fait dans une longue galerie éclairée des deux côtés par de larges baies. La question de l'installation des parois ne se pose donc pas, les parois étant inexistantes. L'exposition se compose de trois parties distinctes;

1°/ les nouvelles acquisitions et les dons

2°/ expositions permanentes destinées à faire connaître au public l'histoire de l'eau forte, de la lithographie, de la xylographie

3°/ expositions temporaires se renouvelant tous les trois mois et consacrées tantôt à un maître ancien, tantôt à un maître moderne, rassemblant tantôt des vues de villes, tantôt des portraits etc.

Sauf pour les nouvelles acquisitions et les dons, il n'y a pas en réalité d'exposition de dessins. Tous les dessins du Prenten Kabinet-4000 environ-sont conservés-et non exposés-dans une même armoire, et placés dans une série de portefeuilles. Les casiers contenant ces portefeuilles sont disposés dans le sens vertical, préférable suivant le conservateur au sens horizontal. Un frottement nuisible peut en effet se produire si les dessins sont posés à plat les uns au dessus des autres. Le meuble contenant les dessins se trouve dans la salle principale du Prenten Kabinet, salle où est rangée une bibliothèque considérable entièrement consacrée à l'histoire de l'art. Les dessins peuvent être consultés dans une petite salle voisine renfermant une armoire affectée spécialement aux dessins de Rembrandt. Chaque dessin a sa fiche portant des indications bibliographiques; l'ensemble de ces fiches constitue la catalogue des collections de dessins.

Les oeuvres exposées sont en grande partie placées sur des écrans munis de cadres vitrés se levant et se fermant comme les vitrines du Musée Boymans de Rotterdam. Des rideaux glissent sur des tringles protègent les dessins et gravures contre les atteintes de la lumière. L'échabre noire pour photographes, l'atelier pour coller les oeuvres sur carton complètent les installations.

Outre le conservateur, le personnel se compose d'un adjoint, de trois assistants, de 3 volontaires et de 2 gardiens surveillants.

PEINTURE ET DE SCULPTURE

BELGIQUE

SECRETARIAT.

No

ANNEXE

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur

Signature le

Copié le

Retour le

Expédié le 6-5-11.

Exercice 19

Loi du Article

Allocation	
Crédit au	
Liquidation	
<u>Disponible</u>	

Chapitre No

Prévision	
Crédit au	
Liquidation	
<u>Disponible</u>	

Bruxelles, le 5 mai

19 11

Monsieur

Suivant le désir exprimé par votre Collège en sa dernière séance, j'ai l'honneur de vous faire adresser copie des notes dans lesquelles j'ai résumé brièvement les mesures prises à Rotterdam et à Amsterdam pour l'exposition et la conservation des deniers. J'ai eu l'honneur d'accompagner ces remarques objectives de quelques conclusions. J'ai eu l'honneur de vous adresser également les vœux de conservation des deniers. Trois croquis accompagnent ces notes. Pour résumer mes remarques tout objectives, j'ai eu l'honneur de vous adresser à cette-ci quelques lignes de conclusions.

Veuillez agréer Monsieur l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le secrétaire de la Commission

Empain Dumont Lambert Verhulst (Robert p)
 Wankel (Amsterdam)
 Cardon (Bruxelles)
 Hymans & Salving de Bruxelles (Van Cakenberg)
 Zygné (Hambourg)
 de Thiers - Nelly (Paris)

Exercice 19

calculés en conformité de l'arrêté royal du

1908. — B. — A. — 9879.

DATES		LIEU		DISTANCES PARCOURUES				DATES		OBSERVATIONS.
du	de	du	de	par chemin de fer.		par voie ordinaire.		de	de	
départ.	l'arrivée.	départ.	l'arrivée.	Kilom.	1/2 kil.	Kilom.	1/2 kil.	séjours.	1/2 séjours.	
<i>total 1911</i>										
18	18	Bruxelles	Rotterdam	143				18 avril	1911	<i>renseign: pris à la C^D de chemin de fer Rotterdam R. Henri Wuyss à Bruxelles</i>
19	19	Rotterdam	La Haye	27				19		
20	20	La Haye	Amsterdam	63				20		
21	21	Amsterdam	Bruxelles	241				21		
				524						

RÉCAPITULATION.	524	Kilomètres par chemin de fer, à fr. 0.50 les 5 kil.	52	40
		Id. par voie ordinaire, à fr. les 5 kil.	120	
	4	Séjours, à fr. 30		
		Demi-séjours, à fr.		
		TOTAL	172	40

Certifié véritable le présent état montant à la somme de

Bruxelles, le 15 mai

1911.

P. Swant
Secrétaire de Président

Vu et certifié :
Le Directeur général de

Vu et approuvé :
Le Ministre des Sciences et des Arts,

National 24 mai 1911.

LA COLLECTION DE GREZ

On nous écrit :

Ceux d'entre nos peintres et de nos amateurs d'art qui vont encore pèleriner au musée de la rue de la Régence et qui auront déploré de n'y pas rencontrer de galerie consacrée au dessin, seront bientôt satisfaits: la collection à laquelle le baron de Grez, ce passionné de belles choses, a consacré une partie de ses jours, sera exposée, d'ici peu de temps, dans une des salles du musée ancien.

Le spectacle des dessins de nos maîtres sera précieux aux yeux des artistes qui travaillent, il leur remettra en mémoire le mot d'Ingres « le dessin est la probité de l'art » et il les forcera à reconnaître que c'est dans le dessin que les grands peintres ont essayé leurs forces et que c'est par lui qu'ils les ont élevées. Cela n'empêchera pas quelques futuristes de la peinture d'afficher pour Ingres un dédain très ridicule.

C'est un réel trésor que cette collection. Elle comprend 4,200 dessins de toutes dimensions et de toutes espèces, elle embrasse quatre siècles, de la Renaissance à nos jours, et elle émane des maîtres les plus glorieux comme les plus ignorés, italiens, français, allemands, anglais, mais surtout hollandais et flamands.

Je dois à l'amabilité de Madame la donataire de Grez d'avoir pu visiter la collection, sous l'obligeante conduite de M. Nève qui en a dressé un inventaire érudit.

Comme bien l'on pense, la place n'existe pas dans nos musées pour exhiber toutes ces richesses à la fois, on sera contraint de les diviser en expositions partielles. Plusieurs méthodes de classification sont en présence.

Tout d'abord le classement idéologique réunissant sans distinction d'époque ou de nationalité les peintres d'un même sujet : grandes compositions, natures mortes, animaux, paysages etc...; ensuite le classement chronologique juxtaposant les individualités d'une même époque sans tenir compte de la nationalité et permettant de découvrir la part d'influence réciproque; enfin le classement par écoles groupant autour d'un maître ceux qui subirent le despotisme de son génie.

Ces documents tout en demeurant sous le nom générique de dessins sont néanmoins de nature très différente : il y a des sépias, des sanguines, des craies, des aquarelles, des encres de Chine, des lavés, des plumes, des crayons.

Depuis la note imprécise ou capricieuse, jetée sur le papier au hasard de l'inspiration ou de l'observation, depuis l'humble document, esquisse parfois rude et imparfaite, jusqu'à l'aquarelle d'une délicatesse de miniature, aux harmonies fines toute la gamme des dessins s'ouvrira à l'étude de nos artistes et aux investigations de nos docteurs en arts et archéologie.

Cette exposition ne sera pas seulement une confidence d'art, mais aussi la source de nombreuses discussions. C'est en effet un monde en proie à de perpétuelles agitations que celui des historiens de l'art; à chaque moment la découverte d'un document nouveau vient éclaircir certains points de la biographie des maîtres... quand elle ne

vient pas les embrouiller. On a vu commencer les querelles d'attributions de certaines œuvres, je n'oserais prétendre qu'on les a toujours vues finir. On pourrait écrire à leur endroit une volumineuse « histoire des variations ». Néanmoins il faut souhaiter que de la collection de Grez jailliront de fécondes discussions.

Les historiens purs trouveront aussi leur part à ce festin : ils se repaîtront avec délices de pittoresques représentations de cités, de châteaux, de coins, romaines, hollandaises, flamandes et wallonnes et qui ne perdent rien à avoir été tracés par le crayon, la plume ou le pinceau d'artistes remarquables.

CLEMENS.

LA COLLECTION DEGREZ

Certains journaux hollandais se sont fait l'écho d'un bruit d'après lequel la commission des musées et le gouvernement se montreraient peu disposés à accepter le don des quatre mille dessins, sépias et aquarelles qui forment la collection Degrez.

Rien n'est moins exact. Nous savons, de source très autorisée que la commission des musées et le gouvernement ont accepté avec reconnaissance la donation qui leur était faite.

C'est ainsi que les membres de ladite commission se sont rendus hier chez Mme Degrez pour lui exprimer leurs remerciements et examiner les œuvres remarquables qui vont devenir la propriété de l'Etat.

Comme nous le disions plus haut, la collection Degrez ne comprend pas moins de quatre mille pièces. Il y a là des dessins de Backhuysen, Nicolas Berchem, Corneille Béga, Paul Bril, Rembrandt, Albert Cuyp, Van Dyck, Frans Floris, Jode-le-Vieux, Avercamp, Watteau; des aquarelles très rares de Jordaens, de Lucas Valkenbergh; des aquarelles, dessins et sépias d'Adrien Van Ostade, un dessin de Breughel-le-Vieux, des aquarelles de Breughel, de Velours; quelques modernes parmi lesquels le Hollandais Bosboom.

Cette belle collection a été constituée par deux générations qui se sont attachées à l'augmenter. Elle avait appartenu en dernier lieu au jonkheer Jean Degrez. Sa veuve a cru se conformer aux idées du défunt en la cédant au gouvernement belge.

Mme Degrez a cédé non seulement les dessins et aquarelles, mais tous les meubles qui les contiennent. Cela facilitera les travaux d'installation, qui seront terminés d'ici un mois.

La collection sera exposée au Musée ancien, dans la salle où sont placées actuellement les photographies. On la mettra sous les yeux du public par séries de 100 à 150 pièces et par maître. Mme Degrez, qui a visité les locaux, s'en est montrée très satisfaite.

Faut-il insister sur l'importance de cette donation? Les quelques noms d'artistes pris au hasard et les chiffres cités plus haut nous en dispensent, croyons-nous. Notre musée ne possédait pas de dessins; ceux qu'il vient d'acquérir lui permettront de rivaliser avec les collections similaires des principales capitales de l'Europe.

La conférence Huysmans

Ce fut un début de conférencier, une sorte d'entrée dans le « monde ». M. Kamiel Huysmans paraissait légèrement ému. Il chercha pendant quelque temps ses mots et ne fut pas tou-

Le soir
26 mars
1911

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

SECRETARIAT.

N^o

ANNEXE

Bruxelles, le 29 mai 1911

19

Monsieur le Ministre

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur

Signature le

Copié le

Retour le

Expédié le 1-6-11

Nous avons l'honneur de vous prier de bien vouloir faire liquider au profit de M. Fierens Gevaert Secrétaire de notre Commission l'état de frais de voyage (ci-joint) pour mission en Hollande, l'occasion du dispositif à prendre en vue des l'exposition de s dessins de la Collection De grez)

Veuillez...

Exercice 19

Loi du Article

Table with 2 columns: Description (Allocation, Crédit au, Liquidation, Disponible) and Amount (grid)

Chapitre N^o

Table with 2 columns: Description (Prévision, Crédit au, Liquidation, Disponible) and Amount (grid)

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

SECRETARIAT.

N°

ANNEXE

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur

Signature le

Copié le

Retour le

Expédié le 10-6-11

Bruxelles, le 6 juin 1911

Messieurs le Président

Nous avons l'honneur de vous
informer que notre Collègue ~~et~~
~~la~~ ~~Commission~~ approuvé un
dispositif destiné à assurer
la bonne exposition des dessins
de la salle des Dessins de Grez.
Présenté par M. Ch. L. Lardon,
et exécuté à titre de modèle,
ce dispositif est placé dans
deux la salle des photographies.
Nous vous prions d'en aviser
votre Collègue des travaux publics
afin qu'il ~~puisse~~ ~~examiner~~ que
les architectes se mettent en
rapport avec notre Secrétariat
pour ~~l'application~~ ~~de~~ l'application
de ce dispositif ~~de~~ l'aménagement
de la salle de Grez qu'ils exami-
nent ce système et ~~en~~ ~~inspirent~~
~~le~~ ~~volet~~ ~~de~~ Grez et en inspirent dans
l'aménagement de
pour aménager la salle de Grez.

Reçu

Exercice 19

Loi du Article

Allocation

Crédit au

Liquidation

Disponibles

Chapitre N°

Prévision

Crédit au

Liquidation

Disponibles

MINISTÈRE DES FINANCES & DES TRAVAI

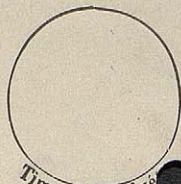


Administration des Ponts et Chaussées.

Carte-Correspondance de Service



Timbre de départ.



Timbre d'arrivée

Monsieur Fierens-Gevaert,

Secrétaire de la Commission triennale

des Musées, rue du Musée n° 9

à Bruxelles

Le Conducteur
CONTRE-SEING

Les cartes-correspondance de service ne sont valables que dans les limites et aux conditions fixées par le règlement des franchises et contre-seings.

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de vous informer que M.
l'Architecte Principal Hano se rendra demain
matin à 10 $\frac{1}{2}$ au palais des Beaux-Arts afin de
s'entretenir avec vous au sujet des travaux à exécuter
dans cet édifice. M. le Secrétaire

Intéressé veuillez agréer l'assurance de ma
parfaite considération distinguée.

L. Guillemin

Le 24 juillet 1911.

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

Bruxelles, le 7 août

19 11

SECRETARIAT.

No

27

ANNEXE

ANNOTATIONS DIVERSES

Monsieur le Ministre

Rédacteur

Signature le

Copié le

Retour le

Expédié le

8-8-11

Voir dossier se

~~Nous avons l'honneur~~
Nous avons l'honneur de porter
à votre connaissance que différents
travaux ~~destinés~~ de la plus grande
nécessité demandés par nous
~~au ^{au} ~~Ministère~~ des Travaux Publics~~
n'ont pas encore été commencés.
Nous venons vous faire en cours
d'œuvre de vouloir bien adresser à
votre ^{honorable} Collège un rapport
1° au sujet de l'aménagement
destiné à la Salle destinée à
recevoir les dessins de la collection
de Guez. Notre Collège serait
particulièrement heureux de pouvoir
procéder ^{dans le plus bref délai} ~~le plus rapidement possible~~
à l'inauguration de
cette salle et nous espérons qu'il
sera donné une suite rapide à
notre communication des...

2° au sujet de la construction d'un
atelier de restauration sur
l'emplacement des anciennes
s'écrits ~~de~~ (les plans dressés
par l'administration des bâtiments
civils ont été approuvés par votre
Collège et nous avons envoyé
une lettre de rappel à la suite de
... à votre précédent.)
3° au sujet des installations

Exercice 19

Loi du

Article

Allocation

Crédit au

Liquidation

Disponible

Chapitre

No

Prévision

Crédit au

Liquidation

Disponible

A Monsieur Poullet

Hygiéniques projetés pour le
Palais des Beaux-Arts (~~les~~
plans ont été également approuvés
par notre Collège et renvoyés
à l'Administration des
Bâtiments civils à la Date
du 30^e 2^e 1910)

D'autres travaux ~~de~~
~~importance~~ ont été demandés
par nous (nouvelle décoration
de la salle réservée aux écoles
d'ouvriers, ~~renforcement des~~
~~certains~~ ^{amélioration de} certains lanternons du
Palais des Beaux-Arts etc) et
devraient être entrepris ~~à~~
~~brève~~ ^{Nous, au premier jour.}
Nous visitons ^{in le même} ~~beaucoup~~ ^{parce}
que vous voudriez bien recommander
les maîtres d'œuvre de peinture
et de sculpture à ~~notre~~ ^{notre} Collège
~~et~~ ⁱⁿ le ^{le} ^{ministère} des Travaux
publics et nous vous exprimons
à l'avance les remerciements
de notre Collège.

Le secrétaire

P.S

Le directeur

Q

Caisse Générale de Reports et de Dépôts

SOCIÉTÉ ANONYME - CAPITAL: 20 000.000

Bruxelles, le 31 août 1911

Cher Monsieur Fierens,

J'ai trouvé aujourd'hui seulement - en rentrant de Courgei, - votre lettre du 26 août. Il serait en effet fort utile que vous pourriez nous donner de la Collection de Log, de son installation, de son catalogue. Pourriez-vous nous faire un de ces rapports, à la Caisse de Reports, sur 10 1/2 h. ? Si le matériel

ne s'en souvient pas. Je t'en proposerais
de venir chez moi, le soir, vers 8 1/2
(36 rue Ampère), mais en
te l'avisant pour ne pas t'en
exposer à une course inutile.

Très cordialement

Alfred

H. C. E. EGGERS & CO., G. M. B. H.

GELDSCHRANK- UND TRESORBAU
EISENHOBBAU UND BRÜCKENBAU
KUNSTSCHMIEDEWERK.

TELEGR.-ADR.: EGGERS HAMBURG PAPANSTRASSE

CODE: { A. B. C. 4TH. ED.
LIEBER

BANK-KONTO: COMMERZ- UND DISCONTO-BANK
UNTER M. M. WARBURG & CO.

FERNSPR.: { Techn. Bureau für Eisenhochbau und Brückenbau
Gr. 4, Nr. 1497.
Techn. Bureau für Feineisenkonstruktionen und
Kunstschmiedewerk Gr. 4, Nr. 1496.
Geldschrank- und Tresorbau, kaufmännisches
Kontor und Expedition für alle Abteilungen
Gr. 4, Nr. 1498.
Verkaufslager, Geldschrank-
und Tresorbau. } Gr. 1, Nr. 4435
Rödingsmarkt 24.
Fabrik-Betrieb, Eisenhochbau und Brückenbau,
Hornerstraße 6, Schiffbek Gr. 3, Nr. 2096.

BÖRSENSTAND: ZWISCHEN PFEILER 1 UND 24.

Abt. K Com. K1381.

In der Antwort gefälligst stets anzugeben.

HAMBURG 23,
PAPENSTRASSE 120/22.

5 September
1911.

Musées Royaux de Peinture
et de Sculpture de Belgique,
Bruxelles.

Messieurs,

En vous remerciant bien
de votre demande de prix du 26 du mois
passé nous avons l'honneur de vous
offrir les vitrines demandées comme
suit:

N ^o 1	à	fr 475.-
N ^o 4	à	fr 1150.-
N ^o 16	à	fr 1950.-
N ^o 17	à	fr 1025.-
N ^o 18	à	fr 1475.-

Ces prix s'entendent pour la
fourniture des vitrines sur wagon
départ, net par comptant. Nous
fournirons les vitrines munies
d'une première couche de peinture,
les pieds en bois peints à l'huile.
Les pieds des vitrines et les plaques
de verre seront emballés en caisses.

Nous vous chargerons les frais d'emballage, qui ne sont pas compris dans les prix mentionnés à l'autre côté, à coût de revient.

Pour le vitrage nous employons du verre à glace de première qualité. La peinture ne pourra se faire qu'après avoir monté les vitrines à leur lieu de destination.

Concernant la construction de nos vitrines nous nous permettons de vous faire remarquer que les coins en sont arrondis, ce que leur donne une forme très légère et plaisante. Elles ferment bien à la poussière. Aux vitrines N^o 1 et 4 les socles inférieurs sont mis un peu en arrière, afin que les visiteurs puissent s'approcher sans toucher les vitrines avec leurs pieds.

À l'intérieur des vitrines il y a aux montants des bandes de fer cachées recouvertes de laines pour recevoir les consoles des planches et aussi les tendeurs de fil.

Cette disposition intérieure n'est pas
compris dans les prix cotés et nous vous
prions de bien vouloir nous communi-
quer les détails, si vous en avez besoin.

Enfin nous vous permettons de
vous dire que nous avons fourni der-
rièrement au Musée pour l'ethnologie
à Hambourg 150 et au "Lindenmuse-
um" à Stuttgart 35 vitrines.

Nous espérons que notre offre sera
de votre satisfaction et que vous nous
honorez de votre commande, qui
sera soigneusement exécutée.

Dans l'attente de vos bonnes nou-
velles nous avons l'honneur de vous
présenter, Messieurs, nos salutations
bien distinguées

H. C. E. Eggers & Co.

Gesellschaft mit beschränkter Haftung

K. H. Eggers

H. C. E.

H. C. E. EGGERS & CO., G. M. B. H.

GELDSCHRANK- UND TRESORBAU
EISENHOBBAU UND BRÜCKENBAU
KUNSTSCHMIEDEWERK.

TELEGR.-ADR.: EGGERS HAMBURG PAPANSTRASSE

CODE: { A. B. C. 4TH. ED.
LIEBER

BANK-KONTO: COMMERZ- UND DISCONTO-BANK
UNTER M. M. WARBURG & CO.

FERNSPR.: { Techn. Bureau für Eisenhochbau und Brückenbau
Gr. 4, Nr. 1497.
Techn. Bureau für Feinisenkonstruktionen und
Kunstschmiedewerk Gr. 4, Nr. 1496.
Geldschrank- und Tresorbau, kaufmännisches
Kontor und Expedition für alle Abteilungen
Gr. 4, Nr. 1498.
Verkaufslager, Geldschrank-
und Tresorbau. } Gr. 1, Nr. 4455
Rödingsmarkt 24.
Fabrik-Betrieb, Eisenhochbau und Brückenbau,
Hornerstraße 6, Schiffbek Gr. 3, Nr. 2096.

BÖRSENSTAND: ZWISCHEN PFEILER 1 UND 24.

Abt. K Com. _____

In der Antwort gefälligst stets anzugeben.

HAMBURG 23,
PAPANSTRASSE 120/22.

S. J. J. J.
1911.



*Musées Royaux de Peinture
et de Sculpture de Belgique,
Bruxelles.*

Messieurs,

*Comme suite de notre offre
du 5 cour. nous avons l'honneur de
vous coter ci-après les prix des vi-
trines sans le verre, supposant
que vous préférerez de faire faire le
vitrinage sur votre place. Les prix
seraient alors pour N° 1 - k 330.-*

N° 4 k 670.-

N° 16 k 1585.-

N° 17 k 835.-

N° 18 k 1100.-

*Répétant notre prière de
nous favoriser de votre commande
nous avons l'honneur de vous pré-
senter, Messieurs, nos salutations
les plus distinguées*

H. C. E. Eggers & Co.

Gesellschaft mit beschränkter Haftung

Konrad Eggers

Caisse Générale de Reports et de Dépôts

SOCIÉTÉ ANONYME - CAPITAL: 20 000.000

Bruxelles, le 4 oct 11

répondre
de tout

Cher Monsieur Fierem.

Le moment n'est-il pas venu de
s'occuper de la collection de Drey? Le
local & la mobiliers sont-ils prêts? Je
suis bien à votre disposition pour causer
avec vous des mesures à prendre.

En cordiales salutations à vous



répondre que si y avait

voir agenda
1911 -

résultat de la
visite de la Nive
le samedi 7 oct.

Cher Monsieur Tisserand,

Je suis malheureusement trop tenu
par mes bureaux pour pouvoir aller dans
votre agence à l'heure. Il m'en va
pourtant le jour samedi après midi
un mot sup. pour me féliciter.

Bien à vous

W. M. G.

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

Secrétariat

TÉLÉPHONE 9631

Bruxelles, le 12 oct. 1911.

Reçu de M^r F. Gevaert
Secrétaire des musées, aux
fins de copies d'inventaires
Dactylographiés de la
Collection de Guiz

OFFICE INTERNATIONAL
de
BIBLIOGRAPHIE
BRUXELLES

Le Secrétaire,
Louis Masure.

Transmis à Thom.

Mon cher Ami,

Il n'est donc entendu
que la lecture de par un
pour la collection de dessein
sera commencée.

Ne pensez vous pas que
pour le dessein plus grands
dans de chaque plus laiges
il conviendrait de main

tenir l'aucien elevatus.

Si vous qui cela cultivait

la monotomie siue trop

longue d'yeux droit.

Qu'en pensez vous?

Mille bonnes amitiés.

Alain Sardou

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE
ET DES
TRAVAUX PUBLICS
—
SERVICE SPÉCIAL
DES
BATIMENTS CIVILS

Rue Ducale, 91

N^o 9297 C
24

OBJET

Bruxelles,



Messieurs les Président et Membres,

N. B. — On est prié de rappeler, dans la réponse, la date et le numéro de la présente.

Réponse à l.....

du.....

N^o.....

1 ANNEXE
(plan plié) (sous renvoi)

Comme suite à la lettre que vous avez adressée en date du 6 Juin dernier, à M^{re} le Ministre des Sciences et des Arts, relativement à l'aménagement de la salle destinée à l'exposition de la collection de grec, au Palais des Beaux-Arts, j'ai l'honneur de vous transmettre afin d'approbation, le projet ci-joint.

Veuillez agréer, Messieurs les Président et Membres, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Architecte Principal

À Messieurs les Président et Membres de la Commission directrice
des Musées Royaux
Bruxelles

re'promises de 27 oct

26 octobre 1911

Cher Monsieur Fierens,

A t'en commencer la copie sur fiches de l'inventaire
de la Collection de Luy? Le travail sera long, & il ne
faudra pas perdre de temps pour pouvoir publier un catalogue dans
3 mois.

Bien cordialement à vous,



Bruxelles, le 2 Mars.

19 11

72

No.

ANNEXE

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur

Signature le

Copié le

Retour le

Expédié le 11-9^e 1911

Monsieur l'architecte principal

Comme suite à votre lettre des
 (relative à l'aménagement de la salle de Greg
 19 octobre) nous avons l'honneur
 de vous faire connaître que
 notre conseil approuve les projets
 soumis, que vous lui avez
 soumis. Nous vous renvoyons
 ce travail ~~avec~~ même de
 la signature du président et
 du secrétaire de la C. N. des
 musées. Nous vous faisons ce-
 marquer que la hauteur des
 volets mobiles devra être diminuée
 d'environ 45 cm. centimètres,
 et que les parois ~~font~~ faisant
 face à la porte devra recevoir
 au centre trois grands cadres
 vitrés pour les dessins de grande
 dimension. Nous ~~tenons~~ ~~à~~
 vous en faire part pour préciser
 les points de vue ~~avec~~
 avec notre ~~secrétariat~~.

Recevez m.

de ser. le président
 P.S.

M. Hans
 arch. principal

Exercice 19

Loi du Article

Allocation	
Crédit au	
Liquidation	
<u>Disponible</u>	

Chapitre No

Prévision	
Crédit au	
Liquidation	
<u>Disponible</u>	

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE
ET DES
TRAVAUX PUBLICS
—
SERVICE SPÉCIAL
DES
BATIMENTS CIVILS

Rue Ducale, 95

N^o 9297 ^c/₂₄

OBJET

Bruxelles, le 10 Novembre 1911.

RECEVU
LE 10 NOV 1911
BUREAU DES BATIMENTS CIVILS

Monsieur le Secrétaire,

N. B. — On est prié de rappeler, dans la réponse, la date et le numéro de la présente.

Reponse à l.....

N^o.....

—
ANNEXE

Je me permets de rappeler à votre attention, le contenu de ma lettre en date du 19 Octobre dernier, et relative à l'aménagement de la salle destinée à l'exposition de la collection de Guez, au Palais des Beaux-Arts.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir me renvoyer le projet soumis, muni, s'il y a lieu, de l'approbation de la Commission.

D'autre part, je vous serais bien obligé de me faire connaître, par cette même occasion, si ce projet a servi de base à la remise de prise que vient de me faire parvenir M^l Sten pour la confection du mobilier.

Sans cette attente, je vous présente, Monsieur le Secrétaire, la nouvelle assurance de ma considération distinguée.

L'Architecte Principal,

Steen

À Monsieur Fierens - Gevaert Secrétaire de la Commission directrice des Musées Royaux

E/f

Expédie le 23.9^e 1911.

JJ

23 novembre

Monsieur l'architecte principal

Permettez-moi de vous remercier de la réponse que
j'ai l'honneur de vous faire
connaître que M. Stern a été très
satisfait de vos estimations sur le projet que
le C. D. a approuvé. — Je serai heureux
de recevoir votre visite au bureau
~~le mardi 28~~ le lundi 27 soit le
mardi 28, au matin, à votre choix.
Recevez —

P.

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE

Secrétariat

TÉLÉPHONE : 9631

minute d'une lettre refaite
et envoyée le
Bruxelles, le 11 Janvier 1912.

Cher Monsieur Nève

J'ai le plaisir de vous
transmettre les fiches du
catalogue de Grez qui
viennent de m'être envoyés
par la Bibliothèque de Biblio-
graphie auquel j'ai copié
le travail. Je vous prie
de vouloir bien procéder
aux abréviations dont
nous avons parlé. Vous êtes
mieux désigné que personne
pour faire ce travail. Très
occupé en ce moment je
ne pourrais l'entreprendre
qu'en mai. Vous rendrez

Donc un service aux musées
en sachant bien vous
en charger. J'espère que
vous voudrez bien nous en
tenir

Caisse Générale de Reports et de Dépôts

SOCIÉTÉ ANONYME - CAPITAL: 20'000.000.

Bruxelles, le 16 Janvier, 1911

Repondre le jour
même.

Cher Monsieur Dierckx.

J'ai bien reçu le jeu de fiches & je
commence à m'occuper de ce jeu, de la
préparation du Catalogue de Luz; mais
comme j'ai par tout les jours une
heure à trois, ce sera long & je compte
sur votre aide.

On en est au questionnaire des vitines. En
établissant les dimensions de celles-ci
& y aura lieu de tenir compte des
dimensions des cristaux, sur lesquels

Les depuis sous recouverts: il y a trois
formats principaux, que vous
connaîtrez je pense.

Cordialement à vous.

Alfred

NB. Ces trois formats doivent être
placés toujours en largeur, surtout
en hauteur.

Exposé de 17.1.12

17 janvier 1912

Cher monsieur

Vous serez bien aimable de m'avisés dès
de vous aurez reçu l'autorisation de
provoquer aux travaux d'aménagement
de la Salle de Grez. Je vous convoquerai
avec M^r Cardon, J. Mène (ancien directeur
de Beaux Arts et auteur du catalogue
de Grez) ainsi qu'avec ~~le fabricant~~ l'industriel chargé
du travail et dont vous voudrez bien me
faire connaître le nom.

Recevez cher monsieur

A M^r Hano Architecte principal
etc --

INSTITUT INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE

BRUXELLES — 1, RUE DU MUSÉE (MUSÉES ROYAUX) TÉLÉPHONE 5487

Organisation.

L'Institut International de Bibliographie est une organisation libre exclusivement scientifique. — Par Arrêté royal du 12 septembre 1895, les services de l'Institut ont été érigés en Office public.

But de l'Institut.

Perfectionner et unifier les méthodes bibliographiques et documentaires. Organiser la coopération scientifique internationale en vue d'élaborer des travaux d'ensemble et spécialement un Répertoire Bibliographique Universel. — Etablir un centre international de coordination et de conservation. — Assurer l'usage des collections et des répertoires à tous les travailleurs intellectuels. — A cette fin, multiplier en tous pays les services de documentation et de bibliographie.

Services d'Information et de Documentation.

RÉPERTOIRE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSEL. — Elaboration, avec la coopération de nombreux organismes. Communication des notices sans déplacement. Envoi de copies par correspondance.

RÉPERTOIRES DIVERS DE DOCUMENTATION. — Matières techniques, économiques, sociales et artistiques; Faits, institutions, spécialistes.

CATALOGUE COLLECTIF DES BIBLIOTHÈQUES DE BELGIQUE. — Répertoire sur fiches manuscrites.

RÉPERTOIRE ICONOGRAPHIQUE UNIVERSEL. — Collections de Photographies documentaires classées par matières.



[[Formule n° 59]]

Publications.

BIBLIOGRAPHIA UNIVERSALIS. — Collection de Contributions imprimées au Répertoire Bibliographique Universel publiées en coopération sous la direction de l'Institut.

MANUEL DU RÉPERTOIRE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSEL. — Règles catalographiques internationales. — Méthode pour la formation de Répertoires sur fiches. — Tables de classification universelle ou Classification bibliographique décimale.

BULLETIN DE L'INSTITUT. — Etudes générales et compte rendu de l'activité de l'Institut.

PUBLICATIONS. — Publications diverses relatives aux méthodes et au mouvement bibliographiques.

Collaboration.

Bureau régional pour la Belgique du Catalogue International des Sciences. — Collaboration à la Bibliographie officielle de la Belgique. — Bibliothèque Collective des Associations et Institutions scientifiques et corporatives (Administration centrale). — Office central des Institutions internationales.

Collections.

Bibliothèque bibliographique Internationale. — Musée Bibliographique. — Collection d'objets illustrant l'Histoire et la Technique des méthodes bibliographiques et documentaires.

Bruxelles, le 8 février 1912

A Monsieur FIERENS - GEVAERT
COMMISSION DES MUSÉES ROYAUX
BRUXELLES

RECEVU
BIBLIOTHÈQUE
LE 17 FÉV 1912
Sous le N°

Cher Monsieur Fierens,

J'ai l'honneur de vous adresser, inclus, en triple exemplaire, facturé des fiches qui ont été copiées pour vous (Collection De Grez).

Sur la base de frs 25.- le mille que je vous avais indiquée, le coût de ce travail s'élève à 187 frs 50.

Je vous l'envoie en triple exemplaire parce que je suppose que le paiement sera effectué par l'Etat.

Veuillez agréer, Cher Monsieur Fierens, l'expression de mes sentiments distingués,

LE SECRÉTAIRE:

Louis Hasme

ANNEXE: facture en triple exemplaire.

Caisse Générale de Reports et de Dépôts

SOCIÉTÉ ANONYME - CAPITAL: 20 000.000

Bruxelles, le 13 Février 1912

à pointer
de mi-jour

Monsieur le Directeur,

Je serai obligé de bien vouloir me dire si, comme nous en étions convenus, les fiches de l'inventaire de Grez ont été faites en double exemplaire. Cela est très important; car si elles ont été faites en double, le catalogue ne devra pas renvoyer, pour chaque n^o, la série et la page feuille; le second jeu de fiches, contenant ces indications, permettra

De retrouver instantanément la pièce
Cherchée ..

Mes travaux cessent, mais lentement,
le temps me fait complètement défaut
et il y a énormément à faire pour
mettre les choses à point.

Bien à vous,

~~Albert~~



Monsieur FIERENS-GEVAERT

INSTITUT INTERNATIONAL

DE BIBLIOGRAPHIE

Commission des Musées Royaux

BRUXELLES, rue du Musée, 1 (Musées Royaux)

TÉLÉPHONE 5487

BRUXELLES

[FORMULE N° 45]

DATE	OBJET					
1912.02.03	Copie de 3746 fiches, Collection de Grez, en double exemplaire, soit 7492 fiches, à 25 frs les mille fiches					187 50

Certifiée sincère et véritable à la somme de CENT QUATRE-VINGT SEPT francs CINQUANTE centimes, Bruxelles, le 7 février 1912

Le Secrétaire,
Louis Hasper

Institut International de Bibliographie
BRUXELLES

Pour la Commission directrice
 Le Secrétaire Le Président

Person. Gevery *Arbormant*

Bruxelles le 16 février 1912

5/61
Expédié le 26.2.1912

Monsieur le Ministre

Nous avons l'honneur de vous faire connaître qu'en vue de la rédaction du catalogue de la collection de Grez nous avons chargé le/ institut de Bibliographie de la copie en double exemplaire de l'inventaire dressé par feu le donateur .

Nous vous prions de bien vouloir faire liquider au profit de cette administration le montant de la facture ci-jointe en double et d'agréer l'assurance de notre haute considération

Pour la Commission directrice

Le Secrétaire

Le Président

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS
ADMINISTRATION
des
BEAUX-ARTS

Bruxelles, le 27 février 1912.

N^o 34079.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

~~ANNEXE~~

Messieurs,



J'ai l'honneur de vous faire connaître que Mr. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics a autorisé le service spécial des Bâtiments civils, à lui soumettre les pièces nécessaires à la mise en adjudication, sur appel restreint, des travaux d'ameublement de la salle du Palais des beaux-arts affectée à la collection de Grez.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

A la Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture,
à Bruxelles.

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS
ADMINISTRATION
des
BEAUX-ARTS

Bruxelles, le 2 mars 1912.

N^o 34077.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

1 ANNEXE

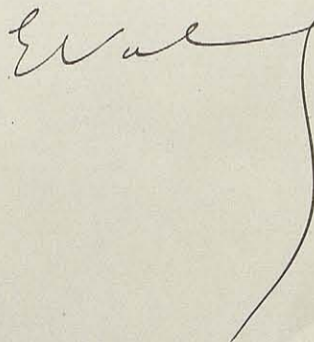
Messieurs,

RECEVU
LE 2 MARS 1912
LE MINISTRE
DES BEAUX-ARTS
LE 2 MARS 1912
Sous le N^o 34077

J'ai l'honneur de vous renvoyer la déclaration de paiement ci-jointe, en vous faisant remarquer que le montant n'en a pas été établi exactement.

Je vous prie de bien vouloir me renvoyer la déclaration dûment rectifiée.

Pour le Ministre:
Le Directeur général,



A la Commission Directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture
à Bruxelles.

INSTITUT INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE

BRUXELLES — 1, RUE DU MUSÉE (MUSÉES ROYAUX) TÉLÉPHONE 5487

Organisation.

L'Institut International de Bibliographie est une organisation libre exclusivement scientifique. — Par Arrêté royal du 12 septembre 1895, les services de l'Institut ont été érigés en Office public.

But de l'Institut.

Perfectionner et unifier les méthodes bibliographiques et documentaires. Organiser la coopération scientifique internationale en vue d'élaborer des travaux d'ensemble et spécialement un Répertoire Bibliographique Universel. — Etablir un centre international de coordination et de conservation. — Assurer l'usage des collections et des répertoires à tous les travailleurs intellectuels. — A cette fin, multiplier en tous pays les services de documentation et de bibliographie.

Services d'Information et de Documentation.

RÉPERTOIRE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSEL. — Elaboration, avec la coopération de nombreux organismes. Communication des notices sans déplacement. Envoi de copies par correspondance.

RÉPERTOIRES DIVERS DE DOCUMENTATION. — Matières techniques, économiques, sociales et artistiques; Faits, institutions, spécialistes.

CATALOGUE COLLECTIF DES BIBLIOTHÈQUES DE BELGIQUE. — Répertoire sur fiches manuscrites.

RÉPERTOIRE ICONOGRAPHIQUE UNIVERSEL. — Collections de Photographies documentaires classées par matières.



[[Formule n° 59]]

Publications.

BIBLIOPHILIA UNIVERSALIS. — Collection de Contributions imprimées au Répertoire Bibliographique Universel publiées en coopération sous la direction de l'Institut.

MANUEL DU RÉPERTOIRE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSEL. — Règles catalographiques internationales. — Méthode pour la formation de Répertoires sur fiches. — Tables de classification universelle ou Classification bibliographique décimale.

BULLETIN DE L'INSTITUT. — Etudes générales et compte rendu de l'activité de l'Institut.

PUBLICATIONS. — Publications diverses relatives aux méthodes et au mouvement bibliographiques.

Collaboration.

Bureau régional pour la Belgique du Catalogue International des Sciences. — Collaboration à la Bibliographie officielle de la Belgique. — Bibliothèque Collective des Associations et Institutions scientifiques et corporatives (Administration centrale). — Office central des Institutions internationales.

Collections.

Bibliothèque bibliographique Internationale. — Musée Bibliographique. — Collection d'objets illustrant l'Histoire et la Technique des méthodes bibliographiques et documentaires.

Bruxelles, le 12 mars 1912

A Monsieur DEMETER
MUSEES ROYAUX DE PEINTURE
ET DE SCULPTURE
Secrétariat
BRUXELLES

Monsieur,

Suivant votre demande, je vous retourne, ci-inclus, facture rectifiée de la copie des fiches de la Collection de Grez.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération bien distinguée,

LE SECRÉTAIRE:

Louis Hasse

ANNEXE: 1 facture rectifiée

16 mars 1912

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous renvoyer la déclaration
ci-jointe après que le montant en a été établi exac-
tement par l'Office international de Bibliographie.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assuran-
ce de ma haute considération

Le Secrétaire

Monsieur Pouillet

Ministre des Sciences et des Arts

mais elle
voit la Nerve le jour
même

27 III 12

Cher Monsieur Fierens,

Puis qu'on est affreusement occupé,
J'irai sans voir; mais je pense que
vous savez ce que c'est que d'être
occupé, sans devoir passer quelque temps
dans une banque.

J'irai donc sans voir, mais ne pourrai
ce faire que lundi entre 3 1/2 & 4 1/2.
Cela tout ie?

Bien à vous



Cher Monsieur Fieser,

29. 3. 12.

Je vous prie de me renvoyer toute la série de fiches
d'une portefeuille; elle se trouve sous votre en double

Objet

• Voulez-vous me envoyer toute collection de fiches?

À vous

~~Amable~~



CARTE POSTALE

Côté réservé à l'adresse.

POSTKAART

Zijde voor het adres alleen.

Nom et adresse de
l'expéditeur
(Indication facultative)

Nom et adresse van
den afzender
(Niet verplichtend)

M.....

Monsieur H. Fierens Levaert,
Secrétaire de la Commission du Marché de poissons,
9, Place du Marché. — E. D.

* Cette inscription peut être biffée. — Dit opschrift mag doorgehaald worden.



MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS
ADMINISTRATION
des
BEAUX-ARTS

Bruxelles, le 18 septembre 1912.

N^o 34079.

En 21 24.412

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

3 ANNEXES

Messieurs,

En conformité des engagements pris envers Mad. la douairière de Grez, il convient de faire paraître incessamment le catalogue de la collection qu'elle a offerte en don aux Musées royaux de Peinture et de Sculpture.

De concert avec M. Nève, qui a bien voulu se charger de la rédaction du catalogue, je suis disposé à en confier l'impression à M. Dewit, éditeur rue Royale, qui a fait des offres fort avantageuses.

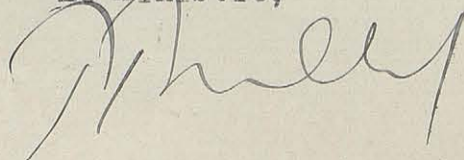
Vous trouverez, ci-joint, le texte des diverses soumissions qui me sont parvenues ainsi qu'un projet de contrat destiné à régler éventuellement l'exécution de ce travail.

Je vous saurais gré de vouloir bien m'en faire connaître votre sentiment. Il est entendu que la somme de frs. 1800." à payer par les Musées du chef de ce travail, au commencement de l'année 1913, sera compensée par une augmentation de crédit que je solliciterai au budget de ladite année.

Il me serait agréable de voir régler cette affaire dans le plus bref délai possible.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,



A la Commission directrice des Musées
royaux de Peinture et de Sculpture à Bruxelles.

31 octobre 1912

*Les projets de Louhory
ont été renvoyés à
M^r Verspieren sur sa demande
le 5 nov. 1912.*

Monsieur le Ministre

Comme suite à votre communication du 18 septembre dernier (n° 34079 -trois annexes) nous avons l'honneur de vous faire connaître que notre Collège approuve en principe les conditions énoncées par M. l'éditeur DeWit dans son projet de contrat. La Commission directrice avant de se prononcer définitivement voudrait être fixée de manière précise sur la qualité du papier et la valeur des reproductions du catalogue projeté. Il serait souhaitable que l'éditeur pour prévenir les critiques et les discussions ultérieures établisse une maquette comme il est d'ailleurs d'usage de le faire. Le secrétaire de la Commission directrice est disposé à fournir éventuellement à M. DeWit tous renseignements qui pourront paraître utiles à ce dernier. Veuillez nous faire connaître, Monsieur le Ministre s'il convient de vous renvoyer les trois projets de contrat (DeWit, Van Gest, Vromant) que vous nous avez fait parvenir.

Monsieur Couillet

Ministère des Sciences et des Arts

Notre Collège s'excuse de ne pas avoir répondu plus tôt à la communication précitée du 18 septembre; pour honorer la mémoire de notre vénéré président notre avant dernière séance avait été levée en signe de deuil et l'ordre du jour avait dû être reporté à la séance de lundi dernier.

veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération

pour la Commission directrice

Le Secrétaire

Le Vice-Président

FS

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS
ADMINISTRATION
des
BEAUX-ARTS

Bruxelles, le 27 novembre 1912.

No 34079.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE

Messieurs,

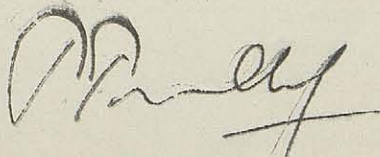
27 NOV 1912

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, d'après les renseignements fournis par le département des travaux publics, le mobilier en chêne destiné à l'exposition de la collection de Grez devra être terminé pour le 23 décembre prochain.

Toutefois, le service spécial des Bâtiments civils a délivré à l'entrepreneur les instructions nécessaires pour que ce délai soit raccourci dans la mesure du possible.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,



A la Commission directrice des
Musées royaux de Peinture et de Sculpture à Bruxelles.

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS

DIRECTION GÉNÉRALE

DES

BEAUX-ARTS

N^o 34079

N. B. — On est prié de rappeler dans la réponse: le chiffre de l'Administration ainsi que le numéro de l'enregistrement.

ANNEXE ✓

Bruxelles, le 4 Décembre 1912.

Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 31 Octobre M,
C.D.G. j'ai le bonheur de vous adresser, ci-joint, à fin d'approbation, le contrat conclu avec M. Delvite en vue de régler les conditions de l'impression du Catalogue et la Collecte de Grey.

Agnez, Messieurs, l'assurance de
ma considération la plus distinguée.

P. le Ministre
Le Directeur général,

E. Delvite

Le Commissaire directeur
des Musées de Peinture
& de Sculpture, à Bruxelles

54079

10 x 60

Monsieur le Directeur,

vous avons l'honneur de vous adresser
reçu des contacts ^{à paraître} ~~avec~~ avec lui
De Wit s'adresse pour la publication
du catalogue de la collection De Gref
ainsi que de la feuille - spécimen du dit
catalogue qui s'y trouvait ^{annexé} ~~jointe~~. ~~Notre~~
~~Collège approuve les conditions~~ ~~annoncées~~
~~par lui De Wit pour la publication~~ ~~en deux~~
~~états~~ ~~Il est impossible à notre~~
Collège de se faire une idée de ~~quel~~
~~de~~ l'aspect matériel que l'impression
le catalogue d'après la feuille ^{jointe} ~~jointe~~
à votre communication; cette impression
~~sur papier est plutôt de nature à~~ ~~être même~~
~~plutôt~~ ~~serait~~ ~~même~~ ~~plutôt~~ ~~de~~ ~~nature~~ ~~à~~
faire naître une impression défavorable. Mais
notre Collège ne veut point porter de jugement
~~d'après~~ et préfère vous rappeler les
termes de sa lettre du 31 octobre: "Il serait
désirable que l'éditeur pour prévenir
les critiques et les discussions ultérieures, établisse
une maquette, comme il est d'ailleurs
d'usage de le faire." ~~Notre Collège~~ ^{Notre Collège} au surplus
a donné délégation ^{à son} ~~à son~~ secrétaire pour
régler cette ~~affaire~~ question et le plus
pratique serait que lui De Wit se mit sans
retard en rapport avec lui Pierre Gevaert.)
~~Comme il s'agit d'impression~~ ~~collège~~ Les contacts
seront approuvés si que notre Collège sera tenu
qui par son secrétaire et aura les assurances
quant à ~~l'aspect~~ l'exécution matérielle du
catalogue
Recevez etc -

II décembre 1912

5161

Monsieur le Ministre

Nous avons l'honneur de vous accuser réception du contrat à passer avec M. De Wit éditeur pour la publication du catalogue de la collection De Grez ainsi que de la feuille - spécimen du dit catalogue qui s'y trouvait annexée .Il est impossible à notre Collège de se faire une idée de l'aspect matériel qu'offrira le catalogue d'après la feuille jointe à votre communication; cette épreuve serait même plutôt de nature à faire naître une impression défavorable .Mais notre Collège ne veut point porter de jugement et préfère vous rappeler les termes de sa lettre du 31 octobre : "Il serait souhaitable que l'éditeur pour prévenir les critiques et les discussions ultérieures établisse une maquette ,comme il est d'ailleurs d'usage de la faire ." La Commission directrice au surplus a donné délégation à son secrétaire pour régler cette

Monsieur Foullet

Ministre des Sciences et des Arts

question et le plus pratique serait que M. De Wit se mit sans retard en rapport avec M. Pierens Gevaert .Les contrats seront approuvés dès que notre Collège sera renseigné par son secrétaire et aura ses apaisements quant à l'exécution matérielle du catalog

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de nos sentiment de haute considération

Pour la Commission directrice

Le Secrétaire

Le Président



LIBRAIRIE ALBERT DEWIT

53, RUE ROYALE, 53

BRUXELLES

Téléphone 3615



Le 20 Décembre 1912

Monsieur Fierens-Gevaert

Directeur de la Commission des Musées

Au Musée de Peinture

E / V.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur

de vous faire remettre :

- 1° un specimen de la page d'impression
- 2° un tirage des planches

que je vous propose pour le catalogue de la Collection des Grés.

Je viens vous prier, Monsieur le Directeur, de bien vouloir soumettre ces deux specimens à la Commission des Sciences en vue d'une agréation.

14900
006911
Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

o Dewit

exp. 1011

27 Nov 1912

reçu visé de Mr De Wit
le 7-13

27 x 10

Monsieur,

J'ai bien reçu la feuille d'impression
du catalogue de Graz et les reproductions

de ~~deux~~ qui l'accompagnent. Pour
m'en éclairer complètement la Commission

Directrice il me faudrait une page

de couverture. Je dois vous dire franchement

qu'en ce qui concerne ce papier ~~ne~~ ne donne

pas une impression très favorable. Ne

prenez pas pour point de mon bureau

un de ces motifs en prévenant la

veille par un coup de téléphone? Ne s'agira-t-il

de quelques ^{très} mauvais visés

seulement très distingués

le secrétaire de la C. D.

F S

A Monsieur de Wit

Imprimeur

rue Royale 52 Bruxelles

LIBRAIRIE ALBERT DEWIT

53, RUE ROYALE, 53

BRUXELLES

Téléphone 3615



Le 13 Janvier 1913.

Monsieur Fierens Gevaert

Secrétaire de la Commission des
Musées de Peinture et Sculpture

E / V.

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de
vous faire remettre deux projets de catalogues
pour l'Inventaire de la Collection de Grez.

De cette manière il vous sera facile de pré-
senter ce catalogue et de vous rendre compte de
son importance.

Le papier de couverture n'est que provisoire.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'ex-
pression de mes sentiments distingués.

A. Dewit

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DES
TRAVAUX PUBLICS
—
SERVICE SPÉCIAL
DES
BATIMENTS CIVILS

Bruxelles le, 15 février 1913.

N° 9337 C/24

OBJET :

Messieurs,

N. B. - On est prié de rappeler, dans la réponse, la date et le numéro de la présente.

Réponse à l.....

du..... 1.....

N°.....

ANNEXE

Les meubles destinés à contenir les œuvres de la collection "de Grez" au Palais des Beaux-Arts sont terminés.

À la suite d'un entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir, dans la salle destinée à recevoir la dite collection, avec Messieurs Cardon et Fierens, pour nous mettre d'accord au sujet du ton à choisir pour les étoffes devant recouvrir les fonds de ces meubles, j'ai constaté que ces messieurs n'avaient pas tout à fait d'accord quant au placement de cette étoffe.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous prier Messieurs, de me faire savoir si l'étoffe, velours de lin ou tiliou, prévue par le cahier des charges qui lie l'entrepreneur chargé de la confection de ces meubles, avec l'ébat, étoffe qui a été agréée par la Commission par l'intermédiaire de Monsieur Fierens, peut être maintenue.

Quant au ton, je désirerais également en être instruit officiellement.

Agreés, Messieurs, avec mes remerciements, l'expression de mes sentiments dévoués.

L'Architecte Principal,

Maes

À Messieurs, Les Président et
membres de la Commission Directrice des Musées Royaux.

Etat-13

Monsieur l'architecte principal

Parvenir suite à votre lettre du 15 février, votre collègue et l'honneur de vous faire connaître que les points litigieux que vous nous siégez peuvent être tranchés par M. Ch. H. Cardon à qui nous tels la C. N. Records de l'égalité pour ce genre de travaux.

Recevez etc de s. de p.

H

H. Fourrez et Co, Brux. - 5203-12

15.02.1913

21 janvier 1913

expédié le 21-1-13

Monsieur l'architecte principal

Comme suite à votre lettre du 15 janvier n° 9331c/24
notre Collège a l'honneur de vous faire connaître que les
points litigieux que vous nous signalez peuvent être tran-
chés par M. CH. L. Cardon à qui la Commission directrice ac-
corde délégation pour ce genre de travaux.

Veillez agréer, Monsieur l'architecte principal,
l'assurance de nos sentiments distingués

Pour la Commission directrice

Le Secrétaire

Le Président

(2) PS

(2) M. de B.

Monsieur Hano

Architecte principal des Bâtiments Civils

Caisse Générale de Reports et de Dépôts

SOCIÉTÉ ANONYME - CAPITAL: 20 000.000

au le
même jour Bruxelles, le 29 I 13

Monsieur le Directeur.

Il y a 2 mois environ que le Bureau de la
Société par l'édition du Catalogue de Log, me a
demandé des spécimens de l'empressement & de
l'impressement, spécimens que j'ai approuvés. Mais
lesdits spécimens doivent être approuvés par la
Commission du Bureau. Les renseignements se passent...
Je ne puis plus parler du Catalogue. La
Commission ne pourrait-elle s'en occuper un
peu? J'ai peur d'un au que j'attends

La permission de commencer l'inscription .

Très cordialement ,

~~XXXXXX~~

31 janvier 1913

Monsieur le Ministre

*entrevu le 31.1.13
3 minutes*

Comme suite à votre lettre du 4 décembre 1912 n°34079 nous avons l'honneur de vous renvoyer muni de l'approbation de notre Collège, le contrat conclu avec M. De Wit en vue de régler les conditions de l'impression du catalogue de la collection de Grez

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération

Pour la Commission directrice

Le Secrétaire

Le Président

FS

(2) M. de Wit

Monsieur Foullet

Ministre des Sciences et des Arts.

à Bruxelles

Librairie Albert Dewit.

Rue royale, 53, Bruxelles.

Entre la Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture; agissant au nom de l'Etat sous réserve d'approbation pour Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts; et Mr. A. Dewit, éditeur à Bruxelles;

Il a été convenu ce qui suit:

Mr. Dewit s'engage à éditer, endéans les deux mois, le catalogue de la Collection d'Aquarelles et de dessins donnée, aux Musées royaux de Peinture et de Sculpture, par Madame la Douairière de Grez.

Ce catalogue, de format in - 16°, comporte environ 500 pages d'impression et 50 reproductions hors texte des principales pièces choisies parmi la collection.

Le caractère et le papier à employer devront être agréés par la Commission directrice.

L'éditeur s'engage à livrer mille exemplaire du catalogue à la Commission directrice des Musées, pour le prix global de frs. 1800 avec le droit, pour la Commission, de vendre ce catalogue, dans les locaux des Musées, au prix de 1.00 frs. le volume.

De son côté, l'éditeur peut faire tirer, pour son compte personnel, autant d'exemplaires qu'il jugera bon pour les vendre à ses risques et périls, au mieux de ses intérêts.

Le présent contrat constitue un forfait absolu et la somme de frs. 1800, prévue ci-dessus, comprend tous les frais quelconques que comporte l'exécution parfaitement soignée des mille exemplaires à livrer par Mr. Dewit à la Commission Directrice.

Fait en double le 31 janvier 1913

Pour la Commission directrice
Le Président.

A. Dewit

Marquis de Beaufront

Approuvé:
Le Ministre des Sciences et des Arts,

[Signature]

*Enregistré au rôle pour l'année
à Bruxelles sous le n° 10174 du 15/1/13
inf. 225 folio 98 verso 3
Rue des Foyers nouveaux continues
240 (à Van Brucde)*

exhiber le 6.2.13

Jan. 2. 13

Reverend

A la demande de M. Ch. L. Courdon
notre Collège a l'honneur de vous
prier de vouloir bien ~~faire~~ replacer
~~remette~~ dans la salle de Gray au
Palais des Beaux Arts la maquette
qui a servi de modèle au dispositif
adapté pour l'exposition des
démis dans la dite salle. Nous vous
serions reconnaissants de vouloir
~~faire~~
bien remettre le modèle en place
dans le plus bref délai

Recevez

le v.

le pré.

A M. le Directeur H. Hauw

archiv.

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DES
TRAVAUX PUBLICS
—
SERVICE SPÉCIAL
DES
BATIMENTS CIVILS

Bruxelles le, 8 Février 1913

1913!

N° 10813-9/24

OBJET :

écrit Paul de
Seyde à M. Stern
le 10-2-13

10 FEB 1913

N. B. - On est prié de rappeler, dans la
réponse, la date et le numéro de la présente.

Réponse à l.....

du..... 1.....

N°.....

ANNEXE

Messieurs,

En réponse à votre lettre en
date du 6 Février courant, j'ai l'honneur de vous
informer de ce que, au moment de dresser les plans de
moblier de la salle " de Grey " au Palais des Beaux Arts,
il m'a été permis d'examiner le modèle qui avait été
placé dans la dite salle par les soins de la Commission,
et qui je suppose a été exécuté par M. Stern.
Sans la suite ce modèle a été cubé, mais j'ignore qui
a été chargé de ce travail, mon service n'étant pas inter-
venu dans cette affaire.
Ne sachant où a été déposé le modèle en question, je
regrette ne pouvoir satisfaire au désir exprimé par votre
Collège.

Veuillez agréer, Messieurs les Président et Membres,
la nouvelle assurance de ma considération distinguée.

L'Architecte Principal,

Maus

A Messieurs les Président et Membres
de la Commission Directrice des Musées Royaux
rue du Musée.

Bruxelles

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS

N^o 34079.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de l'Administration.

3 ANNEXES

Bruxelles, le 17 février 1913.

Messieurs,

18 FEB 1913

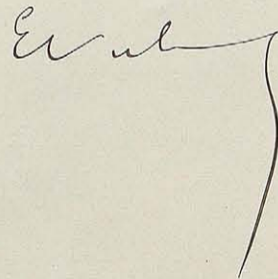
Comme suite à votre lettre du 31 janvier dernier, j'ai l'honneur de vous renvoyer, muni de l'approbation ministérielle, le contrat que vous avez conclu avec M. De Wit, en vue de régler les conditions de l'impression du catalogue de la collection de Grez.

Vous voudrez bien, Messieurs, me retourner ce contrat dès que les formalités de l'enregistrement auront été accomplies.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre:

Le Directeur général,



A la Commission directrice des Musées royaux de peinture et de sculpture
à Bruxelles.

LIBRAIRIE ALBERT DEWIT

53, RUE ROYALE, 53

BRUXELLES

Téléphone 3615

Le 26 Février 1913.

Monsieur Fierens Gevaert

Secrétaire de la Commission des
Musées Royaux de Peinture & Sculpture

E / V.

Monsieur le Secrétaire,

Je vous remets ci-
inclus le contrat relatif à l'impression de l'In-
ventaire de la Collection des Grès.

Cette pièce a été enregistrée.

Veillez agréer je vous prie, Monsieur le
Secrétaire, l'expression de mes sentiments dis-
tingués.

a. Dewit

23 février 1913

expédié le 28.2.13

Monsieur le Ministre

Comme suite à votre lettre du 15 de ce mois n° 34079 nous avons l'honneur de vous renvoyer le contrat réglant les conditions de l'impression du catalogue de la collection de Grez dûment enregistré

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération

Pour la Commission directrice

Le Secrétaire

Le Président

(P. S.)

(P. M. x B)

Monsieur Pouillet

Ministre des Sciences et des Arts

à Bruxelles

expédié le 3.6.13

3-6-13

Cheer Minnie

Je vous prie
de vouloir bien de vous faire connaître que notre Collège dans sa dernière séance
a exprimé le vœu de voir les collections de livres & dessins transférés au plus ~~tôt~~
tôt dans le salle qui leur a été aménagée au Palais des Beaux-arts
Il y aura lieu de vous mettre immédiatement en rapport avec le secrétaire
pour le transport de la dite collection.

Je vous prie de vouloir bien agréer nos remerciements, veuillez
être agréés

Le Secrétaire le Président

H.

M. S. D.

Nive

Bruxelles, 6 Juin 1913.

Messieurs,

J'ai eu le bonheur de recevoir votre
lettre du 3 de ce mois, me faisant part de
ce que la Salle destinée à recevoir la collec-
tion de Gy est complètement aménagée
et me exprimant le désir d'entrer immédia-
tement en possession de cette collection.

Madame la duchesse de Gy aurait
souhaité que la collection ne fût pas
expédiée avant le mois d'octobre.

Elle est actuellement en Hollande, sa
résidence d'été et en rentrera par là

à la Commission directrice des livres, Rozaars
de peinture et de sculpture.

Du reste avant plusieurs semaines. Je
ne manquerai pas cependant de lui faire
connaître toute vérité & je salue plus,
Messieurs, d'après l'assurance de ma
considération la plus distinguée.

~~Wells~~

Bruxelles le 30 Juin 13

Messieurs,

Je me rends avec plaisir à la
disposition des membres de la Commission,
pour leur faire voir la collection de
C. G.

Étant fort tenu par une occupation,
je propose de fixer, pour cette visite, Samedi
prochain à 2 heures. C'est le seul jour
dans lequel je puisse disposer. Je serai à la
disposition de la Commission le 2 h. à
6 h. si c. d. d. le désirent. Il y a quatre
heures de temps, ce sera possible de

soit beaucoup de choses.

Une centaine de Dessins & aqua. del.,
dont de reproductions, sous exception pour
le catalogue, sous ce titre est le
vrai. Si M. de la Roche de
la Commission veulent une para l'honneur
de leur le voir & voir, (36. rue aux
Lains) je serai. Arriver de la Terrasse
un soir à leur convenance, à 8 1/2
h.

Après de permettre à M. de la Roche de
la Commission de préparer leur visite
Je pour à la première une épreuve

du catalogue

Prière de me faire savoir le plus tôt possible
si la visite de samedi est décidée. -
Prière aussi de me prévenir du jour qui
serait choisi pour venir & voir un soir.
(Parmi le ~~nombre~~ Dessins & aqua. del. qui
je brochant en ce moment & voir, ce &
à quelques pièces très importantes.)
Veuillez agréer, Messieurs, mes salutations
distinguées.



Cher Monsieur, n'ayant pas reçu de
réponse à mes dernières propositions, je
s'espère que elles-ci ne sont pas venues entre
les conventions de M. de. Nocton & Cardin.

Je me mets à la disposition de M. de.
Jedi ou Vendredi prochain, à 2 h.
Mais en la priant de bien vouloir me

faire connaître leurs intentions le plus tôt possible.

Bien à vous.

M. L.

En cas d'acceptation, leud. Jan. au
Jeu p. p. 39. rue de la Loi, à
9 h⁵ précises.

et de Monsieur Demetër.

Comment se fait il que le petit
exempt de débarras par Mr Stern en 1913
ne soit par ailleurs réglé? Je vous avoue
que c'est un chagrin. Voudrait un homme
qui pour nous faire plaisir n'ait de
rendre un vrai service au Musée et

comme récompense on le lui fit sans
le payer: je n'y comprends rien.

Veuillez vous avoir l'obligeance de
demander: M. Derui de passer
chez moi demain matin pour le
cadre italien.

Très-Cordialement

e-l. Cardon

1
Cher Monsieur Fieret,

Ne faudroit pas par venir me voir un instant,
jeudi matin, a la Caisse de Reports, 11 rue
des Blancs. Nous pourrions examiner vos projets
& les moyens de les réaliser.

Bien à vous.
Villiers

4 Juillet 13

Cher Monsieur Fierens,

N'ayant pu venir de la nouvelle, je suppose que le deux^{ème} et le
troisième par moi n'ont pas convenu à M. de Waulen & Cardon.
Desirant vivement satisfaire la légitime curiosité de M. de C.,
je propose de faire la visite chez M^{me} de Liz, 39. rue de la Loi,
Jeudi prochain, 10 Juillet, à 2 h⁵.

Plus tard je vous prie, le plus tôt possible, - si c'est chose
convenue.

Très cordialement,



Je vous envoie l'encre de votre carte.

Si vous désirez visiter le cabinet de M. de Waulen, prévenez
moi - mais ne venez au portier d'attendre

mes réflexions. Je la lui remettrai de ma main.

Ce serait bien pour vous 2 heures, mais pour

3 h ou 3 1/2.



LIBRAIRIE DES SCIENCES PHILOSOPHIQUES ET SOCIALES

ALBERT DEWIT

LIBRAIRE-ÉDITEUR

53, RUE ROYALE, 53, BRUXELLES.

ÉDITION
COMMISSION

Téléphone 3615

Fourni au *M* Ministère des Sciences et des Arts.

Administration des Beaux Arts.

Les ouvrages ci-dessous détaillés, payables à Bruxelles

BRUXELLES, le 12 Juillet 19 13.

1538r

1 000 exemplaires du Catalogue :

" Inventaires des Dessins et Aquarelles
de la Collection des Grès

1 800 -

Certifié sincère le présent compte à la somme
de : Dix Huit Cents Francs.

a Dewit

*Luymans
8. 1913*

A reporter :

Bruyas 24 Juillet 13

Cher Monsieur Fierens,

Je suis dans quelques jours prends mon congé annuel & me
retrouvai à Bruyas qu'au mois de septembre.

Aucun des vuidz. dont je g'ai offert à M. de la Meulde de la
Commission n'ayant été accepté, je ne reprennai, de mon
retour à Bruyas, d'aucun propos d'achat.

Quant à ce que M. de la Meulde sera venu à Bruyas (sais vers
fin septembre au commencement d'octobre), je pense que la
Collection pourra être transportée au Muséum.

Pour faciliter à la Commission le choix des pièces à exposer pour
l'ouverture de la galerie, je me mets à sa disposition pour
leur rediger, d'après mes notes, les ouvrages les plus
intéressants ou les plus remarquables. — Je leur expliquerai
aussi la manière de relever dans les fonds jésuites, telle ou
telle pièce de l'inventaire.

L'éditeur M. Devot me assure que les exemplaires de
l'inventaire seront lus au Muséum cette semaine.

Bien à vous.
M. de la Meulde

LIBRAIRIE ALBERT DEWIT

53, RUE ROYALE, 53

BRUXELLES

Téléphone 3615

Le 8 Août

1913.

Monsieur le Secrétaire
de la Commission des

Musées Royaux de Peinture

9 Place Royale

E / V.

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de
vous informer que vous êtes en possession des
1000 exemplaires: " Inventaire de la Collection
des Grès " dont vous avez bien voulu me confier
l'impression.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'ex-
pression de mes sentiments distingués.

a. Dewit

Orléans 11 octobre 1913

Messieurs,

La réponse à votre lettre de ce jour. sur
la demande de renseignements par
Monsieur le Ministre de l'Instruction et des Beaux
Arts a été adressée aujourd'hui même et ce
que plus vous me s'oppose à ce que le
Gouvernement prit possession de la Collec-
tion de dessins et gravures qui lui a été
donnée par Madame la Duchesse de
S.

Je me tiens à votre disposition, Messieurs,

A la Bibliothèque des Muses Royales de
Paris et de l'Institut de l'Etat,

pour en effectuer la venue & pour lui
d'offrir l'assurance de ma reconnaissance
la plus distinguée.

~~Attenté~~

118 13

entrevue le 11 8 13

Monsieur Nève

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que notre Collège dans sa dernière a émis le vœu de voir la collection de Grez au plus tôt transférée dans les locaux du Palais des Beaux-Arts

Nous venons vous prier de bien vouloir nous faire connaître

vers quel moment vous prévoyez la possibilité du transfert
Veuillez agréer, Monsieur Nève, l'assurance de notre considération la plus distinguée

Mirp

1^{er} x 13

Mon cher Freres

Quoi que je sache l'ai écrit, plus
rien ne doit retarder la venue de la
Collection de Ly à la Commission de
Munich.

Je voudrais que cette venue
ait lieu la semaine prochaine, et
que je puisse avertir M^{me} de Ly
long jours à l'avance, du jour au
se fera le déménagement des imprimés
et des

arriveront par le jugement.

Bien à vous.

~~A. M. S.~~

Duynloo, le 16 octobre 1913.

Cher Monsieur Tixeront,

La collection de Sjy est renfermée dans 85 fortes feuilles
deuxième et deux ce présent, chacun, plusieurs kilogrammes;
il y a de plus deux grandes armoires fort lourdes. Il
faudra donc que son voyage à organiser, le voyage de
transport. Si celui-ci doit avoir lieu la semaine
prochaine, je vous propose de le faire Vendredi 24,
à 2 heures. Veuillez éventuellement me marquer votre accord,
pour que je puisse prévenir à temps M^{me} de Sjy, actuelle-
ment en Hollande à qui nous enverrons son domestique.

Je devrais être présent mardi, en Vendredi matin ou
plus tard.

D'après le clause de la donation, la salle qui renfermera
la collection doit porter la désignation de "Salle de Sjy".
Je suppose que cela est déjà fait... Je ne me souviens
pas d'avoir vu une inscription.

DSRP

Le Donateur comprenait deux grands portraits par Kierwell, mais je me souviens que, lors de la visite de la collection, le Marquis de Beauport a eu la délicatesse de dire à Madame de Sij que ces portraits, qui occupent la salle à manger de son hôtel, seraient laissés en place ... jusqu'à nouvel ordre. Je crois que le ^{me} de Sij se fixera définitivement en Hollande dans un an ou deux. Par conséquent l'attente ne serait pas longue.

M^{me} de Sij donnera au lieu à un très beau portrait gilette-graphe du Donateur le Chevalier de Sij. Pour trouver facilement, je pense, dans la salle de Sij, une place convenable pour ce portrait. (L'ordonn. H. 090 L. 0, 65)

J'en ai encore à vous remettre deux exemplaires sur fiche du catalogue. Ceux-ci vous seront réservés, pour être mis dans le Dilectus, pour pouvoir réunir la Collection.

Madame de Sij me remerciera de finitivement à Bruxelles que vers le 10 novembre. Je pense que vous voudrez bien attendre cette date pour faire l'écriture de la Lettre.

Bien à vous
XIII

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS
ADMINISTRATION
des
BEAUX-ARTS

N^o 34.079

N. B. — Rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de l'Administration.

Bruxelles, le 17 octobre 1913.

enregistré le 18 oct 13

Messieurs,

ANNEXE

Si je suis bien informé, la salle destinée à la collection de Grez et les vitrines où elle prendra place sont complètement aménagées. D'autre part, on m'assure que le catalogue dont l'impression a été terminée dès le mois de juillet est entre vos mains.

Cela étant, Madame la Douairière de Grez me fait savoir que plus rien ne s'oppose à ce que le Gouvernement prenne possession des collections dont elle a fait don à l'Etat, et qui se trouvent déposées dans son hôtel, 39, rue de la Loi.

Il serait désirable que cette remise puisse avoir lieu bientôt d'autant plus que je suis averti officieusement de l'intention qu'aurait Madame la douairière de Grez d'offrir à l'Etat plusieurs milliers de gravures anciennes.

La manière la plus simple de réaliser la prise de possession serait que votre collègue voulût bien se mettre en rapport à cet effet, avec M. Joseph Nève, directeur honoraire des Beaux-Arts, qui a été dans toute cette affaire l'obligé intermédiaire entre Madame de Grez et mon département.

J'autorise M. Nève à faire la remise de la collection entre vos mains.

M. Nève se tiendra à votre disposition, si vous le désirez, non seulement pour le déménagement de la collection, mais pour l'organisation de la première exposition.

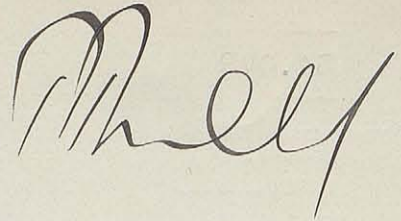
Vous penserez sans doute avec moi qu'il convient que celle-ci soit ouverte par la commission directrice, en présence d'un certain nombre d'invités, parmi lesquels il y aura lieu d'inscrire tout d'abord la généreuse donatrice et M. Joseph Nève.

A la Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture.

Il me serait utile que quelques exemplaires du catalogue fus-
sent remis à mon département.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'M. de ...', written in a cursive style. The signature is positioned to the right of the typed text 'Le Ministre,'.

21 octobre 13 .

Monsieur Comte de Fierens ,

C'est entendu ; je serai , vendredi à
2 h 15 précises , au n° 39. De la rue de la
Loi , pour permettre à vos Dilectiss^{es} de prendre
possession de la collection de J. J.

Les gravures sont destinées au Cabinet
de estampes .

Bien à vous .
H. W.

Si desormais que vos porteurs prennent

me remettre un mot de vous, Constantin
ma décharge.

Me

Caisse Générale de Reports et de Dépôts

SOCIÉTÉ ANONYME - CAPITAL: 20.000.000.

Bruxelles, le 22 Oct. 19

Cher Monsieur Fierew,

J'ai pu vous dire le jour que l'adhésion
au cas de la Collection de la Caisse
Fondée à 2 h. Son demeuré
de la Hollande pour vous avoir
la part.

Jusqu'à ce moment, je suis sans
avoir le minimum, mais je compte
que rien ne sera changé à nos disposi-
tions.

De préférence sans avoir dans une

Deux, pour assister à cette pièce de jouvence?

Notre présence - au lieu de Reliqués de la
Communion, - me fera une réception.

Dieu à vous cordialement
Mlle

28 octobre 1913

renfermé le 30 8-13

Monsieur le Ministre

Comme suite à votre lettre du 17^e octobre n° 34079 nous avons l'honneur de vous informer que les dessins de la collection de Grez ont été transportés au Musée dans l'après midi du vendredi 24 octobre. Ce déménagement a été surveillé par MM. Joseph Nève et Hierens Gevaert. Dans sa dernière séance notre Collège a décidé de s'occuper sans retard de la première exposition et convoquera prochainement M. Nève à cet effet. La Commission directrice entend se conformer aux instructions contenues dans votre lettre précitée en ce qui concerne la cérémonie d'inauguration, laquelle pourra avoir lieu vraisemblablement à la fin du mois de novembre. Nous joignons à cette lettre six exemplaires du catalogue de la collection de Grez.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération

Pour la Commission directrice

Le Secrétaire

Le Président.

Monsieur Peullet

Ministre des Sciences et des Arts

Bruxelles.

- à taper
touch de suite
à 3 exemplaires
(Waulers, Verhaeren,
Lardon) & j'enverrai signes
ex. auni à ^{honnêtement} ~~au musée~~

Date

Honneur

J'ai l'honneur de vous faire
connaître que M. J. Nèus directeur
honoraire des Beaux Arts se tiendra
au musée de dimanche ~~à 10 heures~~ ouvrant
à 9 1/2 (salle de Guez.) &
voudrait commencer par retirer
des cartons les dessins qui pourraient
constituer les éléments de l'exposition
que vous avez bien voulu vous
charger d'organiser. ^{avec deux de vos collègues} Veuillez me
faire connaître ~~si vous n'avez~~
~~promis de venir~~ ~~par un dessin s'il s'en~~
également au musée
faire ~~et cette heure~~
dimanche matin
~~concernant~~ et si, en cas

~~de~~ d'absence de votre part
de travail ~~à la~~ fraction de
voies ~~versées~~ par d'insouciance
~~faire~~ ~~par~~ ~~à~~ ~~travaux~~ ~~faits~~
à ce que ni Nive commercial tout
~~ce~~ ~~fraction~~ ~~tout~~ ~~de~~ ~~manière~~
de même son travail au besoin
~~Comme~~ ~~si~~ ~~ce~~ ~~fraction~~ ~~de~~
en présence d'un seul membre
~~des~~ ~~membres~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~commission~~
de la sous-commission
~~Commission~~

Veuillez agréer etc -

FS

Caisse Générale de Reports et de Dépôts

SOCIÉTÉ ANONYME - CAPITAL: 20.000.000.

Bruxelles, le 9 XII 13

Je vi ai à M. Neve le 11-12-13 pour lui dire
que' on me charquait de l' la position

Je la part et avec les
Compliments de M. Neve.

Les invitations - des journalistes -
le lundi 29.

LE MOUVEMENT GÉOGRAPHIQUE

JOURNAL POPULAIRE DES SCIENCES GÉOGRAPHIQUES

ILLUSTRE DE CARTES, PLANS ET GRAVURES.

BUREAUX : 13, RUE BRÉDERODE, BRUXELLES ☎ A 564

Bruxelles, le 14 Sept 1913.

Monsieur Delmeur,

La journée du dimanche est
consacrée au repos, même pour
les gens qui travaillent à
l'œil. Quant aux samedis,
ils sont, depuis trente ans,
consacrés à mon journal.

Je regrette donc infiniment
de ne pouvoir m'occuper ces
deux jours des dessins de la
Collection Defrez. Je vous serais
obligé de bien vouloir demain

m'excuser pour de MM Nive &
Cardon & vous pour de ce soir
mes salutations pressées

A. Wauquier

Cher Monsieur,

La liste des invitations de M^{me} de Sijdenhant
 est Corrigée et Complétée comme suit.

~~Le Chevalier et Madame L. van Meenen.~~
 Oude Diege. Bois le Duc.

~~Madame O. van de Kortel-Makie~~
 Grauw Raec. Bois le Duc.

~~Monsieur et Madame F. van Lausbot-van Meenen,~~
~~Deperstraat. Bois le Duc.~~

~~Monsieur et Madame W. van Lausbot-van Meenen,~~
 Vermerstraat. Bois le Duc.

~~Monsieur et Madame H. van de Kortel de la Court.~~
~~Oughlenstraat. Bois le Duc.~~

~~Le Chevalier L. van Meenen Juge.~~ Bois le Duc
 Breda

Je suis resté à la disposition de M^{me} de Sijdenhant

à la date pour aller au Musée Beauvelet mardi,
De 10 à 12, Examens, Carrayement de Titius.

Bien à vous

~~XXXX~~

Cher Monsieur,

Ouvrages de l'Exposition de 1875.

Si la liste des invitations n'est pas close, voici encore
quelques noms de personnes que de^{me} de Sy souhaiterait voir
invités :

M^{me} la Comtesse de Limbourg-Stirum,
3. Avenue de Charleroy.

M^{lle} la baronne van Vellebergh de la Potterie,
31. rue Van Elewyck.

Baron & Baronne Frim.
36. rue de Stassart.

M^{me} Marie de Boxtel et Liempde
Château de Boxtel. (Hollande.)

M^{me} de Locht
Château de Boxtel (Hollande)

Bien à vous.
M^{me} de Sy

31 Décembre 13.

Cher Monsieur,

A la demande de M^{me} de Metz, j'ai sous adresse ce joint
une nouvelle liste de personnes qu'elle souhaiterait voir
inviter le 10, si possible; j'ai peur qu'elle sera la
Dernière.

Baron & Baronne de Royer de Douer - Avenue de la Chevalerie.

Baron & Baronne de Royer de Douer - 22. rue d'Ortheuville.

M^r & M^{me} Ingen-Housz - des Bruyn. - Breda.

Cte & C^{me} de Liedekerke - 37. rue de la Loi.

B^{on} de Roy de Wichem - 488. Avenue Louise.

Cte & C^{me} de Lambelley - 119. rue de la Loi.

Cte & C^{me} Freddy Dumonceau de Bergendal.

11. rue Bosquet.

Duchesse de Luers - 38. Avenue des Arts.

M^r & M^{me} de Merem - 83. rue d'Orlon.

B^{on} & B^{me} de Bieberstein - 92. rue de Stassart.

M. le Docteur Dever - 19. rue de l'Industrie.

M. Louis Venain - Chaussée de Weurgat.

Bien à vous,
M^{me}

B. STERN

~~10, MONTAGNE DU PARC~~

ADR. TÉLÉGR. : ERIPME-BRUXELLES

TÉLÉPHONE : 65-45

GALERIE D'EXPOSITION

125, RUE DU COMMERCE

125, Rue du Commerce

Bruxelles, le 7 Mai 1914

Monsieur

La fabrication des modèles et gabarits, et des divers placements, etc., des écrans de murs de la Salle De Grez m'a occasionné 234 frs. 45 de débours.

Je vous serais très reconnaissant si, par votre bonne intervention, je pouvais rentrer dans mes frais. Je me permets de vous joindre une facture de la dite somme.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération

Bern.

Monsieur Thiérens-Terraert
Secrétaire de la Commission des Musées
Bruxelles.

expédié le 15-1-14

Date
15-1-14

Messieurs

Nous avons l'honneur ~~de~~ ^{de} remercier de la complaisance que vous avez mise à nous prêter les tapis d'orient qui ~~levaient~~ ^{ont} garni la salle de Grez lors de son inauguration.

Nous restons vos obligés et vous prions de croire, Messieurs, à l'assurance de nos sentiments très distingués.

M

Dalsème.

19 mai 1914

Madame

extraire
22-5-14

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que notre Collège dans sa séance de lundi dernier a décidé à l'unanimité de vous adresser de remerciements pour la généreuse pensée que vous avez eue de mettre dès à présent à la disposition de Musée ancien les deux beaux portraits de Mierevelt qui complètent le don de feu ~~le cardinal~~ de Grez

Veillez agréer, Madame, l'assurance de notre gratitude et de nos sentiments hautement distingués

Pour la Commission directrice

Le Secrétaire

Le Président.

Madame la Douairière de Grez

à Bruxelles

19 mai 1914

Monsieur le Ministre

*expédié 22-5-14
5161*

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que Madame la Douairière de Grez a bien voulu nous faire par venir dès à présent deux beaux portraits de Mierevelt compris dans le don de feu son mari mais dont elle gardait l'usufruit Notre Collège s'est empressé d'adresser ses plus vifs remerciements à la généreuse donatrice

Recevez, Monsieur le Ministre, l'hommage de nos sentiments hautement distingués

Pour la Commission directrice

Le Secrétaire

Le Président.

Monsieur Pouillet

Ministre des Sciences et des Arts

à Bruxelles.

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS
ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS

Bruxelles, le // juin 1914.

N° 34079

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE

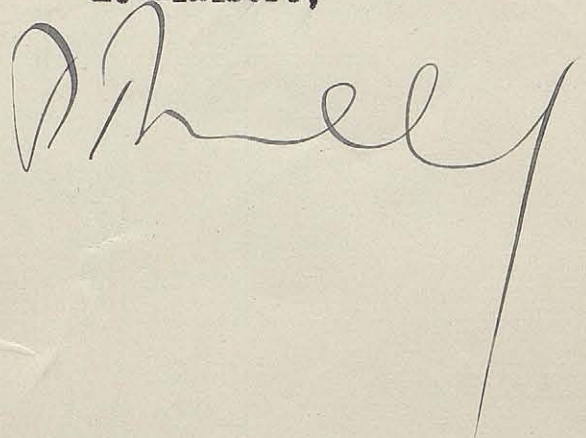
Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 19 mai dernier, N° 5161, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'autorise le placement dans les galeries, des deux portraits de Mierevelt offerts aux Musées par Madame la Douairière de Grez.

J'ai remercié la généreuse donatrice au nom du Gouvernement.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée

Le Ministre,



A la Commission Directrice des Musées Royaux de Peinture et de Sculpture,

BRUXELLES.

La collection de Grez

Cette après-midi, à 2 heures, a été inaugurée, dans une des salles du Musée ancien, la collection de dessins et aquarelles donnée à l'Etat belge par Mme la douairière de Grez. Cette cérémonie a eu lieu en présence des membres de la Commission des musées. Mme de Grez y assistait.

Cette collection a son histoire. Elle est plus que centenaire. Un amateur hollandais, M. Arnold Ingen-Housz, de Bréda, la commença dans les premières années du XIX^e siècle. Trois générations la continuèrent et l'accrurent. Lorsque M. Jean de Grez fixa sa résidence à Bruxelles, il y transporta naturellement sa collection. Un sentiment d'amitié pour sa nouvelle patrie lui fit céder par testament les quatre mille pièces rassemblées avec une rare persévérance par ses ancêtres.

La collection contient des dessins et des aquarelles appartenant aux écoles anglaise, allemande, espagnole, flamande, française, hollandaise et italienne. Le XV^e siècle est relativement peu représenté. En revanche, les œuvres du XVI^e, du XVII^e et du XVIII^e siècle sont abondantes.

Ces dessins et ces aquarelles sont placés au rez-de-chaussée du musée, dans une salle qui fait suite à celle de la peinture italienne. Leur nombre ne permet pas de les exposer tous. On n'en a réuni que quelques centaines, mais elles suffisent à nous montrer l'intérêt qu'elles peuvent inspirer.

Voici d'abord des estampes de l'école néerlandaise : Carl Van Mander (plume et sépia) ; Martin Van Heemskerck et ses interprétations michelangesques ; le Courtraisien Roelant Savery, émigré au Tyrol et dont nous possédons si peu d'œuvres dans notre pays ; Breughel de Velours ; Pierre Aertsen, une sépia représentant, selon le mode italien, les *Titans escaladant l'Olympe* ; Abraham Genoels. Voici l'école flamande avec des aquarelles et des craies rouges de Jacques Jordaens. Parmi les Hollandais, Léonard Bramer, de l'école de Rembrandt, avec une *Descente de croix*, d'une rare puissance ; De Gelder ; un Allemand du XIX^e siècle, Ch.-Jos. Agricola (aquarelles et gouaches) ; des Italiens, un beau buste d'homme avec une coiffure à aigrettes ; du Génois Jean-Benoît Castiglione, des dessins architecturaux du Bernin ; une belle tête de vieillard d'Augustin Caracci ; l'*Adoration des Mages*, de Taddeo Zuccherò ; un *Empereur romain acclamé par des soldats*, de Bronzino. Des Français : Eustache Lesueur, Parrocel, Boucher, Callot ; une magnifique sanguine de Charles Natoire ; des Hollandais encore, un petit dessin de Rembrandt représentant une jeune femme assise devant un miroir, acheté 9,000 francs ; une vue de Middelbourg, aquarelle de Jean Van der Heyden ; des craies noires et une sanguine de Paul Potter ; de très jolis portraits de Corneille Troost, qui fut surnommé le Hogarth hollandais ; des vues de villes de Jean Van Goyen ; une sanguine de Philippe Wouverman ; des craies noires de Corneille Saftleven ; des Van Ostade ; des aquarelles et des sépias de Jean Bosboom, du XIX^e siècle, etc.

Ces aquarelles et ces dessins sont exposés dans des vitrines ; d'autres les remplaceront dans quelques mois et ainsi toutes les pièces de la collection seront successivement mises sous les yeux du public. Félicitons à ce sujet les organisateurs de cette exhibition artistique, qui ont adopté un dispositif très heureux.

Après avoir inauguré la collection de Grez, les membres de la Commission des musées se sont rendus dans la salle des primitifs, au premier étage, où M. Philippson, président de la Société des Amis du musée, a remis le portrait de Marguerite d'Autriche, qui figurait à l'exposition d'art ancien dans les Flandres à Gand et faisait partie de la collection de M. Lucas Moreno, à Paris. Le visage de la jeune femme, encadré de blanc, est charmant. C'est un des meilleurs exemplaires de cette peinture, attribuée jadis à Van Orley et qui est actuellement classée comme inconnu.

En face de ce tableau est placé sur chevalet le petit Christ entouré d'anges portant les instruments de la passion, acheté récemment à la vente Aynard par la Commission des musées. Il était attribué jadis à Van Eyck, mais cette attribution n'a pas été maintenue, et il est classé, lui aussi, comme inconnu. Il porte des traces d'inspiration italienne, dans l'exécution des anges notamment, ce qui ne veut pas dire, on le sait, qu'il ne soit pas d'origine flamande.

Signalons encore l'exposition, dans une des salles du rez-de-chaussée, d'une collection de photographies représentant l'œuvre de Jean Gossart, à laquelle sont jointes d'utiles indications dues à M. Pierre Bautier.

Les souscripteurs sont priés de s'adresser à
D. Thibaut, Abbaye de Maredsous.

J de Bruxelles I.A 25 août 1912
Collection du chevalier de Grez

Il y a près d'un an et demi déjà que Mme la douairière de Grez a fait don au gouvernement des belles collections de dessins et d'aquarelles que possédait feu le chevalier de Grez. Ce don comporte près de cinq mille cartons dont un certain nombre sont dus aux maîtres les plus illustres (Rubens, Rembrandt, Raphaël, etc.). Il devait être exposé dans une salle du rez-de-chaussée du musée de la rue de la Régence, cette même salle où l'on put admirer, il y a quelques années, les collections du feu roi Léopold. Et cette salle devait, en souvenir du collectionneur, porter le nom de « Salle du chevalier de Grez ».

Il y a de cela un an et demi, disons-nous. Depuis lors, on attend patiemment que cette salle soit aménagée. Et comme le service des bâtiments civils a dû intervenir, vous pensez bien que les collections ne seront pas montrées de sitôt au public. Pour les exposer décentement il fallait construire des vitrines, des vitrines d'un modèle spécial, comme il en existe dans les musées étrangers. Un membre de la Commission des musées, M. Cardon, a été envoyé en mission dans les pays voisins pour y examiner différents types de mobilier et y recueillir quelques idées. Et il y a eu, depuis le 12 juin 1911, entre l'administration des beaux-arts et les bâtiments civils, un échange de correspondances au sujet de la forme et des dimensions à donner aux vitrines.

Puis il a fallu dresser les plans des meubles, rédiger les cahiers des charges, faire appel à la concurrence. Tout cela a pris un temps ridicule. L'adjudication vient d'avoir lieu. Le plus bas soumissionnaire offrait de faire le travail pour 16,000 francs. Sa soumission vient d'être approuvée. Dans trois mois, en vertu du cahier des charges, il doit avoir terminé son travail. Et il faudra alors aménager le local, classer les collections. Bref, dans six ou sept mois, si tout va bien, nous en reparlerons.

Monique 12 janvier 1914.

Les nouvelles richesses du Musée

INAUGURATION DE LA COLLECTION DE GREZ.

Au prix où sont les tableaux... anciens, s'il fallait s'en tenir, pour l'enrichissement des musées, au maigre budget dont dispose la commission, nos collections nationales ne s'enrichiraient guère, d'autant plus qu'il faut évidemment tenir compte du budget que l'on pourrait appeler « le budget des gaffes ». Heureusement qu'il y a encore, en Belgique, quelques riches amateurs qui savent quels sont les devoirs de la richesse. La Société des amis des musées rend de grands services, et, de temps à autre, un legs ou un don vient combler une lacune.

Le legs de la collection de Grez, que l'on a inauguré hier en présence du ministre des sciences et des arts, est l'embryon d'une collection de dessins anciens qui nous a toujours manqué. Cette collection, assurément, n'est pas comparable aux célèbres collections de dessins françaises, anglaises, allemandes et hollandaises. Mais, outre qu'elle contient quelques morceaux de premier ordre, elle est d'un intérêt documentaire considérable. Grâce à elle, nous aurons des échantillons du faire de quelques maîtres qui n'étaient nullement représentés dans nos collections publiques.

Cette collection de Grez est, du reste, une collection hollandaise — on sait que les Hollandais ont toujours été de passionnés collectionneurs de dessins. — Commencée au début du XIX^e siècle, par M. Arnold Ingen-Housz, de Bréda, elle a été formée par trois générations d'amateurs.

Le chevalier Joseph de Grez, neveu et héritier de M. Ingen-Housz, la continua et l'enrichit, la léguant à son tour à son neveu, le chevalier Jean de Grez, qui la transporta de Bréda à Bruxelles. A sa mort, ce collectionneur éclairé a légué ses portefeuilles au Musée de Bruxelles.

* * *

inexact

La collection de Grez a été fort bien déposée dans une des salles du Musée ancien, par les soins de M. Cardon, et les quelques personnages considérables qui assistaient à l'inauguration en ont été ravis.

C'est naturellement l'école hollandaise qui est le plus brillamment représentée. Il y a quelques très beaux dessins de Rembrandt, de Cuyp, de De Beyer, de Gérard Dou, de Maes, de Eeckhoudt, de Hondeceter, de Van de Velde, mais il y a aussi quelques excellents dessins flamands, quelques Rubens de second ordre, mais d'une authenticité certaine, de fort beaux Breughel de Velours, et même des Breughel l'Ancien, des aquarelles de Jordaens, une admirable composition de Van der Meulen.

Les écoles d'Italie sont représentées par d'excellentes planches, et l'on remarque, dans les quelques dessins de l'école française, une remarquable suite de Lesueur et de jolis dessins de Callot. Bref, c'est une salle à visiter.

On inaugurerait en même temps, si l'on peut ainsi dire, le joli Christ gothique que la commission a acheté récemment à la vente Aynard, œuvre que l'on a renoncé immédiatement à attribuer à Hubert Van Eyck, comme le pensait le commissaire priseur, mais qui n'en est pas moins fort intéressante. Enfin, on a profité de la circonstance pour procéder à la cérémonie de la remise par la Société des amis des musées du joli portrait de Marguerite d'Autriche, attribué à Bernard Van Orley, que cette compagnie de mécènes vient d'acheter à Gand et d'offrir à l'Etat.

2

L'INAUGURATION

de la

COLLECTION DE GREZ

Nos musées se peuplent, s'enrichissent, viennent de jour en jour, grâce aux libéralités de Mécènes ou d'amateurs éclairés, une importance dont nous avons sujet de nous réjouir.

Il y a quelques mois, c'était au musée du Cinquantenaire que nous conviait le gouvernement pour y admirer les objets d'art, les dentelles, les armures anciennes léguées à l'Etat par M. Vermeersch, Mmes Errera et Titeca samedi, c'est au musée de la rue de la Régence que le ministre des Sciences et des Arts, les membres de la Commission des musées et les Amis des musées sont venus admirer les dessins et aquarelles dont le chevalier de Grez, collectionneur hollandais, a fait don à son pays d'adoption.

Ces dessins et aquarelles forment une collection imposante qui ne compte pas moins de 4,250 planches différentes, parmi lesquelles il a fallu nécessairement faire un choix. M. Piereas-Gevaert en a retenu environ deux cents qu'il a disposées dans une des salles du rez-de-chaussée ouvrant sur la galerie des Marbres. Cette salle, qui portera désormais le nom du donataire, a été fort bien appropriée en vue de sa destination nouvelle, et les dessins et aquarelles, dont on a retenu les spécimens les plus marquants du *xvi^e* et du *xvii^e* siècles, sont présentés avec autant de méthode que de goût. Grâce à un système de volets fixés à la cimaise et se rabattant l'un sur l'autre, on est parvenu à réunir là un nombre de cartons beaucoup plus considérable que ne l'auraient permis les proportions du local. Ce dispositif a paru à tous les visiteurs fort ingénieux.

Quant aux œuvres elles-mêmes, qui seront périodiquement renouvelées, elles forment un ensemble fort intéressant et il s'y trouve — exception faite pour quelques œuvres dont les signatures sont d'une authenticité discutable ou les origines douteuses — des pièces du plus grand mérite, dignes assurément de figurer dans les plus belles collections. Les écoles flamandes et néerlandaises du *xvi^e* et du *xvii^e* siècles sont représentées par des dessins et des esquisses où nous avons remarqué un Pourbus, un gracieux paysage de Hoofnagel, un dessin de Brill que d'aucuns représentent comme étant le véritable créateur du paysage classique, une étude de Rubens, une série de dessins remarquables de Breughel de Velours, des aquarelles de Jordaens où l'on retrouve la manière du maître, et quelques productions de Rembrandt et des artistes qu'il a inspirés.

L'école française est représentée par quelques très beaux dessins académiques de Le Sueur, par des esquisses de Boucher, des dessins de Greuze, de Callot, etc. Les Italiens sont illustrés tout spécialement par l'école de Véronèse, et par un choix de productions de l'époque.

Mme la douairière de Grez, qui assistait, très entourée, à cette inauguration, a été félicitée par le ministre qui lui a renouvelé ses remerciements pour le don précieux fait à l'Etat.

Avant de se retirer, M. Pouillet et les personnalités présentes — elles étaient une cinquantaine — se sont rendus dans la salle des Gothiques, où M. Bula, au nom des Amis des musées, a procédé à la remise d'un magnifique portrait de Marguerite d'Autriche attribué à Van Orley.

M. Pouillet a remercié en quelques mots charmants les Amis des musées, qui ne cessent de contribuer de la manière la plus noble et la plus généreuse à l'enrichissement des collections de l'Etat.

Collection de Grez.

Inv. 4060

P. Bautier, Musées et Collections-Bruxelles
 in: L'Art Flamand & Hollandais, tome 21, janvier-juin
 1914, pp. 145-146.

F. d. S.

MUSÉES ET COLLECTIONS

::: BRUXELLES :::



u Musée Ancien, on a inauguré le 10 janvier, en présence de M. le ministre des sciences et des arts, la salle des dessins donnés par la douairière de Grez. Cette cérémonie fut longtemps attendue. Nous voici admis à contempler une partie de nos richesses nouvelles. Leur classement, très attrayant, dans un ingénieux dispositif de vitrine dû à M. Cardon, a été élaboré par M. Fierens-Gevaert. Il y a là des choses de mérite fort inégal, du

meilleur au pire; certaines attributions de l'inventaire dressé par M. Nève semblent sujettes à caution; néanmoins, quelle source précieuse d'information que ce département qui n'existait pas encore au musée de Bruxelles! Les quelques dessins que nous possédions: Tiepolo, Ingres, un récent Primitif signalé ici même, le Millet de la collection Van den Eynde, sont hospitalisés là aussi, dans un gai rayon du soleil). Voici les Flamands en Italie aux XVI^e-XVII^e siècles: Stradanus auquel Vasari emprunta ses renseignements sur les Pays-Bas; Van Heemskerck, descripteur des antiquités romaines; De Witte dit Candido; le paysagiste Paul

MUSÉES ET COLLECTIONS — BRUXELLES

Bril, l'historien Carel Van Mander ; Cornelius De Wael que portaitura Van Dyck... Un tas de documents sur les principales figures de notre école : d'abondants Breughel de Velours ; le Courtraisien Roland Savery, représenté par beaucoup de fins paysages. Accrochons au passage le nom de G. Hoefnagel, dont François Pourbus peignit *les Fiançailles* en un tableau vu à Gand l'été dernier. Si, parmi les maîtres du XVII^e siècle, Rubens ne se trouve rappelé que par des morceaux assez quelconques, Jordaens brille avec une suite de compositions rehaussées de couleur, hautement instructives. Des personnalités d'arrière-plan se révèlent, comme Gilles Neydts ou Bonaventure Peeters. N'oublions pas Erasme Quellin, l'un des plus intéressants disciples de Rubens. — Les Hollandais sont commémorés par d'authentiques dessins de Rembrandt ; les taches d'encre du génie ! Le moindre barbouillage émané d'un grand artiste n'est-il pas émouvant ? Citons les scènes de cabaret de Van Ostade, les vues de villes de Van der Heyden, Saftleven duquel notre Musée possède des œuvres ; plus près de nous Is. Moucheron, une quantité de productions de C. Troost, Bosboom et ses intérieurs d'églises. — Pour les Italiens : une sanguine de Michel-Ange, des pages de Zuccherò, les noms éclatants de l'Albane, d'Augustin Carrache et du Bernin lus sous de modestes croquis. — Parmi les Français : Le Sueur, Van Loo, Natoire et le voluptueux Boucher. — Les 4000 numéros réunis par trois générations de patients collectionneurs, offrent à nos chercheurs une belle pâture « inédite ». Le gouvernement vient de nommer la douairière de Grez chevalier de l'Ordre de Léopold, en même temps que M^{me} Errera-Oppenheim, celle-ci pour services rendus aux Musées du Cinquantenaire. On sait que l'admirable vase de bronze argenté, — *le Vase de Bois et Borsu* décrit par M. Jean De Mot dans le fascicule de janvier-février du *Bulletin*, — a pu être conservé au pays grâce à sa prompt intervention.

Mardi 28 juillet 1914

30

Cher Monsieur De Michel

La formule soumise pour la
liquidation des boiserie mobles
que j'ai fait effectuer par M^r

Steen comme delegue de la

Commission des Musées pour

l'organisation de la Salle

de Gros est bien simple.

Ce sont 3 cadres tout sim.

Moment et il suffira

d'ajouter modèles officiels.

Cordialement devoué

E. Léon Cardon

F. 51

DÉCORATION D'INTÉRIEURS

XVIII^e SIÈCLE & EMPIRE

B. STERN

Meubles · Bronzes · Tapisseries.
SIÈGES · SCULPTURES

Adresse télégraphique
ERIPME · BRUXELLES

· Téléphone 6545 ·

Bruxelles, le 1 Janvier

1914

13, Montagne du Parc. 125, Rue du Commerce

M. La Commission d'achat de
Musée Royal Bruxelles "Doit"

LIER, V. VERTENEUIL & L. DESMET, BRUXELLES

1913

Dec. 1.

Palais de Beaux-Arts
Salle de Gray

L'acquisition des motifs de dispositif
d'écrans mobiles - 3 volets, en même
peinture cuivre avec serrure et verres,
en vue de placer des dessins de la
Collection

fr. 231 15

Certifie sincère et exact le présent compte
au montant de deux cent trente et un francs
15 centimes.

Bruxelles le 7 Mai 1914. B. Stern.

125, rue de Commerce

Bruxelles le 18 Juin 1915.

Monsieur Cardon.

Je me permets d'avoir
recours à votre bienveillance pour
obtenir le règlement de ma facture
des notes fournis au Musée en
décembre 1913, et dont duplicate
de facture envoyée à Monsieur
de Meir de 7 Mai 1914.

Cette facture consiste entièrement
en débours, c'est à dire ces mobiles
sont comptés au prix de détail.

En vous
Monsieur L. Cardon,
Bruxelles.

remerciant anticipativement et
m'excusant du dérangement que
je vous occasionne, veuillez
agréer Monsieur Cardon l'assu-
rance de mes sentiments dévoués

LM

27-116

Cher Monsieur

Depuis le moment des hostilités il ne nous a pas été possible de faire liquider au profit de M.Stern le montant ~~de~~ intégral de sa facture *arriéré*

Toutefois si M.Stern est consentant nous pourrions faire le nécessaire pour lui permettre de toucher à la coopérative d'avance et de prêt ^{*instantané*} ~~une partie~~ de ce que le Gouvernement lui doit .

Je me mets en rapport à cet effet avec M.Stern

Croyez cher Monsieur Cardon.....

DÉCORATION D'INTÉRIEURS

XVIII^e SIÈCLE & EMPIRE

B. STERN

Meubles · Bronzes · Tapisseries · SIÈGES · SCULPTURES

Adresse télégraphique ERIPME · BRUXELLES

· Téléphone 6545 ·

Bruxelles, le 14 Avril

1916

13, Montagne du Parc.

125, Rue du Commerce

M. La Commission Directrice de
Musées Royaux Bruxelles "Droit"

LIER, V. VERTENEUIL & L. DESMET, BRUXELLES

1916
Mars 31

Calons des Beaux-Arts
Salle de Gray

Fourniture et placement de 3 écrans
mobiles à volets, en chêne, porte-cristal
avec stuc et verres

77 00

fr. 231 00

Certifie sincère et exact le présent compte
au montant de deux cent trente et un francs.
Bruxelles le 14 Avril 1916

B. Stern

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE

Le Membre Secrétaire - Le Président

Pereux - Looze

J. de Zalavay

expéri 4
19. 420

17 avril 1916

Mle D G.

Nous avons l'honneur de vous prier de bien vouloir faire
liquider au profit de M. Stern le montant de la facture ci-jointe en
~~chef-de-fourniture-faite-au-mois-de-mars pour-le-compte-de-~~ double
exemplaire

Veuillez agréer, Monsieur le D.G. l'assurance de notre haute
considération

Pour la C.D.

Le M.S.

Le P.

